

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
DU 28 OCTOBRE 2005

PROCES-VERBAL

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2005



Sont absents ou représentés (matin) :

- Mme Dominique BOY-MOTTARD (pouvoir à M. MOTTARD)
- M. Patrick CESARI
- Dr Alain FRERE (pouvoir à M. VEROLA)
- M. Lionnel LUCA (pouvoir à M. ESTROSI)
- M. Patrick TAMBAY (pouvoir à M. TABAROT)

Sont absents ou représentés (après-midi) :

- Mme Dominique BOY-MOTTARD (pouvoir à M. MOTTARD)
- M. Patrick CESARI
- M. Honoré COLOMAS (pouvoir à M. BLANCHI)
- M. Maxime COULLET (pouvoir à M. VELAY)
- Dr Alain FRERE (pouvoir à M. VEROLA)
- M. Alain GUMIEL
- M. Henri LEROY (pouvoir au Dr HERICORD)
- M. Lionnel LUCA (pouvoir à M. ESTROSI)
- M. Michel ROSSI (pouvoir au Dr MORANI)
- M. Philippe TABAROT
- M. Patrick TAMBAY (pouvoir à M. TABAROT)
- M. Robert VIAL (pouvoir à M. LORENZI)

L'an deux mille cinq, le vingt huit octobre, le conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion consacrée à la décision modificative n° 2 de 2005.

La séance est ouverte à 9 h 50, sous la présidence de M. ESTROSI.

M. Le Président.- Nous allons commencer notre séance. Conformément à l'article 18 du règlement intérieur, je vous propose de désigner M. TABAROT en qualité de secrétaire de séance et je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel des membres présents.

M. TABAROT procède à l'appel nominal.

M. TABAROT.- M. Le Président, le quorum est atteint, nous pouvons commencer nos travaux.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je vous propose d'abord de passer à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 24 juin 2005.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce procès-verbal ? Il est adopté à l'unanimité.

En préambule à cette séance, permettez moi de saluer la mémoire de Pierre GIANOTTI, maire de Sospel durant vingt et un an, qui en représenta le canton pendant vingt quatre ans au sein de notre assemblée.

Profondément attaché à sa commune et à son terroir, Pierre GIANOTTI nous laisse le souvenir d'un homme dévoué, soucieux d'ouvrir le canton de Sospel vers le littoral par des voies de communication adaptées, de doter ses communes d'infrastructures modernes et de maintenir les services publics indispensables à la vie de ses concitoyens.

A l'origine de très nombreux projets, il fût un défenseur ardent de la vitalité économique de Sospel, de la renaissance de Castillon et du renouveau de Moulinet.

Mes pensées vont également vers Pierre BRUN, maire de Saint-Etienne-de-Tinée, disparu après un douloureux combat contre la maladie.

Homme dynamique, généreux et dévoué, il s'était investi avec passion dans la gestion de la commune de Saint-Etienne-de-Tinée et de la station d'Auron, où sa famille est solidement enracinée.

Portant les valeurs les plus nobles des montagnards, animé par un esprit de concorde et de rassemblement, il a forgé l'unité intelligente et raisonnable des stations de la Haute Tinée, notamment au sein du syndicat mixte des Stations du Mercantour qu'il présidait.

Vice-Président de la Communauté de Communes des Stations du Mercantour et Président de la SEM des Cimes du Mercantour, il a oeuvré avec compétence et détermination au développement des stations d'Auron, Isola 2000 et Saint Dalmas-le-Selvage pour faire de la haute Tinée un puissant pôle d'attraction sportif et touristique.

Je souhaite qu'il leur soit rendu une dernière fois hommage et je vous demande de respecter une minute de silence.

- minute de silence -

Je vous remercie.

Après avoir rendu hommage à Pierre BRUN, je souhaite une pleine réussite à son frère, Georges, qui lui succède à la tête de la municipalité stéphanoise où il a brillamment été élu la semaine dernière, et que je souhaite féliciter.

Par ailleurs, depuis notre dernière réunion, un certain nombre de hauts fonctionnaires ont rejoint les Alpes-maritimes. Je souhaite ainsi la bienvenue à :

- M. Jean-Claude HARDOUIN, Recteur de l'Académie de Nice,

- M. Jean Michel RAYAT, Président du Tribunal de Grande Instance de Nice,

- M. Jacques LAMEYRE, Président du Tribunal de Grande Instance de Grasse,
- M. Marc DESERT, Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Grasse,
- M. le Colonel PLACIAL, nouveau Délégué Militaire Départemental,
- M le Capitaine Jean-Luc VILLEVIEILLE, Commandant de l'Escadron départemental de sécurité routière,
- M. Patrick VIGUIER, Directeur du Foyer de l'Enfance des Alpes-Maritimes.

A tous, j'adresse mes vœux de pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions.

Conformément à l'article 44 du Règlement Intérieur, tout Conseiller Général peut déposer une proposition ou un vœu touchant à des affaires du Département autres que celles dont le Conseil Général est saisi.

Je vous rappelle qu'après instruction, ces propositions ou vœux sont discutés en fin de séance publique et soumis à la condition expresse que leur auteur soit présent à la décision de l'assemblée pour être transformés, en cas de vote favorable, en motion.

Ces précisions étant apportées, je vous propose de passer tout de suite à notre ordre du jour. Je passe la parole à notre Rapporteur Général des Finances, M. Henri REVEL, pour la présentation de notre projet de décision modificative n°2 pour 2005.

Auparavant, je tiens, au nom de notre Assemblée, à lui témoigner notre soutien et notre solidarité en égard aux menaces de mort qu'il a reçues, par lettre anonyme, dans le cadre de l'exercice de ses responsabilités municipales.

Je souhaite bien évidemment que ces méthodes inacceptables soient sanctionnées et que son auteur ou ses auteurs soi(en)t le plus rapidement mis à jour.

M. REVEL, je vous passe la parole.

M. REVEL.- Merci, M. Le Président, pour vos mots de réconfort.

Il est vrai que la position de maire à l'heure actuelle n'est pas toujours très confortable, mais nous ferons front.

1.- Projet de décision modificative n°2 pour 2005

M. REVEL.- Je tiens tout d'abord à souligner la quasi-parfaite évaluation du budget primitif qui, je le rappelle, s'élève à 1.079M€, puisque cette décision modificative qui n'est que de 7,5 M€ modifie de seulement 0,6 % la prévision budgétaire de l'exercice, étant précisé que l'investissement représente 2,5 M€ et le fonctionnement près de 5 M€.

S'agissant des dépenses d'investissement, nous vous proposons d'ajouter 3,7 M€ sur les collèges et 3,9 M€ pour les aides aux collectivités, dont 1,8 M€ au titre de l'AUS de Nice et 1,2 M€ pour notre participation à l'EPFR.

Afin de soutenir notre politique du logement, il vous est proposé une inscription complémentaire de 6 M€.

En ce qui concerne les crédits de fonctionnement, en plus des ajustements de fin d'exercice sur diverses lignes, comme 0,3 M€ pour les dépenses de personnel, il vous est proposé 2,5 M€ pour le fonctionnement des Syndicats Mixte de Neige, 2,1 M€ pour l'APA, 1 M€ pour l'entretien du réseau routier et 0,5 M€ de complément à notre participation au SDIS.

Bien évidemment, la DM2 constate l'inscription de recettes nouvelles n'ayant pas fait l'objet d'une inscription lors du budget primitif ou de la décision modification n°1, telles que notamment des subventions de l'Agence de l'Eau pour 2,2 M€, des versements de la dotation d'équipement des collèges pour 1,2 M€, la vente d'un terrain pour 1,9 M€ et la redevance pour le bec de l'Estéron, égale à 1,1 M€.

Il vous est également proposé :

- d'approuver les divers transferts liés aux rapports de la présente session, qui affectent les chapitres 900, 916, 917 et 950 vers le 923, donc une écriture d'ordre pour une somme globale de 5 M€, précédemment budgétisés en DM1 dans l'attente du choix fait en matière de l'opérateur départemental du logement,

- d'approuver un transfert de 100 K€ de crédits de paiement à l'intérieur du chapitre 917 entre les sous-fonctions 4 et 38, ainsi que le transfert de 3 M€ d'autorisations de programme du chapitre 917 au chapitre 912, sans modification des dotations globales d'aides aux communes, les AP/CP se trouvant ainsi équilibrés,

- de transférer 40 M€ du chapitre 950 au 923, pour permettre une régularisation de la transposition que vient de proposer le comptable.

Ces modifications ne changent ni le volume de la DM2, ni celui des sections. Je vous demande de bien vouloir adopter la présente DM2.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ?

M. PAPI.- Merci, M. Le Président.

En prenant la parole sur ce dossier, je voudrais déjà dire à notre collègue Henri REVEL que nous sommes pleinement associés au soutien qui doit être apporté à un élu dans l'exercice de ses fonctions quand il reçoit des menaces aussi abjectes qu'inadmissibles.

Sur ce projet de DM2 2005, au regard des chiffres qu'elle comporte, nous pourrions considérer qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter à ce que nous avons déclaré lors des séances au cours desquelles notre assemblée a eu à débattre du B.P. et de la DM1 de cet exercice.

Les choix que vous avez opérés dans ces précédents documents nous ont amenés à marquer notre opposition au budget de cette année.

Cependant, même dans le modeste volume de cette dernière décision modificative, nous relevons des inscriptions budgétaires qui illustrent ce que nous avons déjà eu l'occasion de dénoncer ici.

Je veux parler des sommes inscrites au titre du réseau routier national qui sera transféré, selon vos attentes, au 1^{er} janvier 2006.

Alors que les décrets d'application de la loi ne sont pas encore parus, il est déjà nécessaire, afin d'assurer la continuité dans les opérations déjà en cours, d'inscrire 50,1 M€ en autorisations de programme.

Par ailleurs, vous supprimez 4 150 K€ de crédits de paiement, du fait, semble-t-il, de retards pris dans les procédures par rapport aux prévisions. Admettons !

Ceci dit, et même si ces opérations sur routes nationales relèvent de l'actuel contrat de plan, tout porte à croire et à être persuadé que cette responsabilité transférée d'un réseau routier, insuffisamment entretenu et insuffisamment modernisé depuis plusieurs années, et de chantiers hasardeux comme celui de la RN 202bis, se répercutera fortement sur les finances de notre collectivité ou sur les moyens à déployer pour aménager le réseau départemental.

Dans le domaine du logement, vous nous proposez (je viens de prendre connaissance de la deuxième note au rapporteur du rapport n°14) l'inscription d'un certain nombre de millions d'euros. C'était 4 M€ à l'origine, mais le chiffre a été augmenté, pour la constitution du capital social de votre futur opérateur. J'aurais souhaité qu'en Commission du Logement le Rapporteur nous donne des nouvelles de ce nouvel opérateur, mais j'espère qu'au moins en séance publique nous aurons l'occasion de savoir où l'on en est de la constitution de ce nouvel opérateur.

Par ailleurs, nous notons que 1,2 M€ sont inscrits pour notre participation financière à l'Etablissement Public Foncier Régional. Nous nous en réjouissons, mais nous nous étonnons cependant que vous poursuiviez votre politique de la chaise vide au sein de cet organisme qui, vu la crise du foncier et du logement, peut et doit nous servir utilement.

J'en aurai terminé avec les remarques que nous avons à faire sur votre projet de DM2 quand je vous aurai demandé que, dans un souci de vision claire et transparente de l'emploi des différents outils financiers de gestion du Conseil Général, nous soit communiqué un document qui retrace, de la fin 2004 à la fin 2005, l'utilisation du crédit revolving d'une part, de la ligne de trésorerie d'autre part, et des coûts financiers sur ladite période de ces deux outils de gestion.

Nous souhaitons, M. Le Président, disposer de ces renseignements avant notre prochaine réunion plénière consacrée à la discussion des orientations budgétaires pour l'année 2006.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Je veillerai à ce que vous en disposiez, bien évidemment, M. le Conseiller Général.

M. KNECHT.- De façon liminaire, dans le droit fil de vos propos et de ceux de Marius PAPI, au nom des élus communistes, nous tenons bien entendu à nous associer au soutien apporté à Henri REVEL, à lui témoigner notre estime et notre refus de ces pratiques.

Je crois qu'il n'est pas inutile de rappeler que la politique, c'est d'abord le débat des idées et des projets, avant que d'être le combat des hommes. Je souhaiterais que, d'une façon plus générale, on reste bien dans cette philosophie pour éviter des dérives qui sont en tous points inacceptables, quelle que soit par ailleurs l'opposition que nous puissions avoir sur des sujets départementaux ou même communaux ou d'agglomération, mon cher collègue.

J'en viens maintenant à la DM2 pour dire qu'elle peut se résumer en deux chiffres : 7,52 M€, qui représentent le montant des modifications ; 0,696 %, et non 0,6 % qui

correspond à l'ajustement par rapport au budget primitif, qui s'élevait, pour mémoire à 1 079 M€.

Ces deux chiffres doivent nous conduire à accorder une importance très relative à cette décision modificative, qui en tout état de cause constitue le passage de la dernière couche de vernis de finition sur votre navire budgétaire 2005.

Pour autant, la faible importance de cette DM2 ne constitue pas vraiment une immense nouveauté puisque, je le rappelle, en 2003 la même décision modificative n°2 pesait très exactement 6,9 M€, soit très exactement 0,851 % du budget primitif, contre 0,696 très exactement aujourd'hui.

Examinons maintenant certains ajustements qui nous ont été proposés par le Rapporteur.

Au niveau des crédits d'investissement, nous constatons, en ce qui concerne les collèges, que l'ajout de 3,7 M€ laisserait augurer un bon rythme d'avancement du plan collèges 2004-2010. Toutefois, dans un souci partagé de transparence, à la fois avec nos collègues du groupe communiste, mais aussi, je n'en doute pas, sur l'ensemble de ces bancs, nous souhaiterions disposer, tout particulièrement sur ce plan, mais également pour l'ensemble des plans pluriannuels, d'un tableau de bilan annuel pour évaluer très précisément la mise en œuvre de ce plan collèges et des autres plans. Ceci nous permettrait de pouvoir déceler, à la fois les missions remplies, les missions non remplies, voire les missions en avance, si elles existent.

En ce qui concerne les aides aux collectivités, l'abondement de crédits à hauteur de 1,2 M€ pour l'EPFR nous conduit naturellement à vous interroger sur les développements concrets de ce dossier inutilement polémique par le passé.

En matière de logements, nous vous redisons nos vives réserves sur les 4 M€ que vous entendez allouer pour le capital du futur opérateur départemental de l'habitat. Nous n'avons pas bougé d'un iota sur nos réticences envers le dispositif que vous entendez mettre en œuvre et nous vous confirmons en tous points l'esprit et la lettre de l'exposé complet et précis que Paul CUTURELLO développa en notre nom dans cette même salle au printemps dernier.

Pour ce qui est du fonctionnement, nous relevons une fois encore l'abondement de deux postes, pour le moins « budgétivores », que sont les stations de skis et tout particulièrement leur budget de promotion et de communication.

De la même manière, l'engagement financier du département pour le SDIS, dont le budget total dépasse aujourd'hui celui que le département accorde aux collèges et qui se trouve à peine en deçà de l'aide octroyée à l'ensemble des 163 communes du département, nous paraît quelque peu surélevé. Nous ne remettons pas en cause les efforts nécessaires en la matière, surtout dans un département particulièrement exposé aux risques majeurs, mais pour autant l'évolution budgétaire du SDIS nous pose quelques interrogations et je crois qu'il faudra un jour ou l'autre arriver à une croissance raisonnée et raisonnable en ce qui concerne l'engagement des finances du département et des contribuables.

Toutefois, l'apparente grande stabilité d'ensemble de la section de fonctionnement ne doit pas faire illusion. En effet, l'examen des documents budgétaires montre des transferts importants, sur lesquels le rapporteur général du budget s'est pour le moins peu étendu.

Ainsi, le retrait de 7,078 M€, masse comparable à la DM2 toute entière au chapitre 90 "équipements départementaux", n'est ni explicité, ni justifié.

De la même façon, un virement de 9,81 M€, excusez du peu, de la section de fonctionnement vers la section d'investissement n'a pas manqué de retenir notre attention.

En conclusion, M. Le Président, mes chers collègues, nous vous accordons le mérite de la cohérence, en considérant que vos prévisions énoncées lors du débat d'orientation budgétaire, votre budget primitif, ainsi que la DM1 et la DM2 vont dans le même sens. Je ne doute pas que vous saurez nous rendre la politesse et nous accorder la même vertu.

En effet, nous ne partageons pas les grands traits de vos orientations politiques et budgétaires. Qu'il s'agisse du logement, des transports individuels et surtout collectifs, qu'il s'agisse de l'environnement ou de la qualité de la vie, nous sommes encore loin du compte. Nous sommes, nous le redisons, du côté d'une très grande majorité de Maralpains qui souffrent chaque jour des dysfonctionnements de ces secteurs auxquels votre politique n'a encore apporté aucun changement spectaculaire.

Aussi, pour toutes ces raisons et au nom de cette égale cohérence, nous voterons contre votre décision modificative n°2.

Je vous remercie, mes chers collègues, de votre attention.

M. Le Président.- Je veux, très sincèrement, au nom de notre majorité, remercier MM. PAPI et KNECHT de leur inhabituelle modération et de leur grande humilité, voire de leur grande modestie.

En effet, lorsque je m'en réfère au procès-verbal du budget primitif, M. KNECHT s'appuyait sur notre propre audit pour nous dire qu'il serait temps que nous établissions un budget vérité. Nous avons effectivement réalisé un audit qui m'avait conduit à vous présenter un budget vérité, mais M. KNECHT le récupérait à son avantage en disant qu'il serait temps que l'on fasse un budget vérité. Il nous disait :

"D'emblée je vous dis que si vos propos étaient le budget de la vérité, le nôtre, en retour, s'intitulera "la vérité de vos budgets".

Le poids de vos mots ne résisterait guère au choc des ratios".

Je demande à M. BERTOLINO, journaliste à Nice Matin qui avait rendu compte de cette séance, d'être très attentif (s'il a la mémoire des sessions budgétaires et de la manière dont il l'avait rapporté) à ce qui se passe aujourd'hui.

Bien que je reconnaisse une grande honnêteté intellectuelle à MM. PAPI et KNECHT, leurs propos aujourd'hui sont pour M. PAPI "pas grand-chose à ajouter", "petite DM2", et pour Jean-François KNECHT "DM dérisoire, mérite de la cohérence".

Je vous remercie. Il a fallu vous forcer pour dire que vous votiez contre, car franchement vous n'avez pas trouvé un seul argument pour le faire. Je comprends que cela fasse partie de l'exercice politique.

Cependant, lorsque je vous disais que nous vous présentions pour la première fois un budget vérité, forts de cet audit sur lequel nous nous appuyions pour ne plus être confrontés, après nos BP, à des DM successives qui effectivement faussent les règles du jeu, vous étiez dubitatifs.

Cette DM2 est la démonstration aujourd'hui, vous venez de le reconnaître vous-même, que ce que nous vous avons annoncé, et auquel vous n'avez cru à aucun moment au mois de décembre dernier, était la stricte réalité.

Entre la faiblesse de la DM1 et la faiblesse de cette DM2, qui est la plus petite dans l'histoire du Conseil Général, soit 7,5 M€, nous vous démontrons que les engagements que nous avons pris au budget primitif ont été tenus.

J'avais préparé, car je ne savais pas dans quel sens vous interviendriez (heureusement que nous ne nous disons pas tout avant d'ailleurs) quelques chiffres comparatifs avec d'autres collectivités, mais du coup, je les range, je vous en fais grâce. Je vous empêcherai d'être mis en difficulté. A votre grande générosité, je réponds par un geste de grande générosité.

Pourtant, quand on pense qu'au Conseil Régional, et je ne citerai pas le chiffre...

Rires...

Non, je vais vous dire à quel point je suis généreux, je ne cite pas le chiffre, mais je tiens à souligner qu'il a fallu en venir à une DM3, acte que nous n'avons même jamais connu ici.

Par contre, vous avez évoqué des dossiers qui nous passionnent dans nos débats, où chacun prend sa part régulièrement : les routes, le logement, le SDIS.

Vous êtes inquiet concernant le SDIS, mais croyez-vous que je ne le sois pas ? Cela fait sept ans que je suis inquiet, à un moment où vous vous réjouissiez, M. KNECHT et M. PAPI, que le Gouvernement de M. JOSPIN ait choisi de transférer la charge des SDIS progressivement d'ici 2008 aux Conseils Généraux, sans transfert de moyens équivalents.

Vous vous en réjouissiez, moi je disais qu'il fallait faire attention aux conséquences. En effet, en application de la loi JOSPIN, le vote du budget par le Conseil d'Administration du SDIS s'impose aux Conseils Généraux, nous n'avons même pas le droit d'en discuter.

Nous sommes obligés de prendre notre part, purement et simplement. Je veux remercier, à cette occasion, les maires des Alpes-Maritimes qui, cette année encore, ont accepté l'indexation alors que, normalement, nous aurions dû prendre en charge la totalité de l'indexation. Les dépenses et les participations des communes au budget du SDIS auraient dû rester constantes pour les communes, nous aurions dû prendre le complément, c'était un accord passé il y a quatre ou cinq ans, mais j'ai demandé aux communes d'accepter l'indexation.

En effet, comme c'est en 2008 que le Conseil Général aura définitivement à sa charge la totalité du budget du SDIS, si nous prenions la part indexée des communes dès maintenant, cela veut dire que la dotation de l'Etat à l'égard des communes ne serait pas ré-indexée et donc la dotation globale qui nous serait transférée en 2008 serait à notre désavantage.

Oui, M. KNECHT, tout comme vous je m'inquiète, la différence entre vous et moi étant que cela fait sept ans que je m'inquiète et que vous, vous commencez à peine à réaliser que vous avez joué avec vos amis aux apprentis sorciers sur ce dossier, qui maintenant revient dans la figure de toutes les collectivités départementales qui, malheureusement, sont toutes logées à la même enseigne dans ce domaine.

Mario PAPI et Jean-François KNECHT ont émis des réserves sur le futur opérateur départemental en matière de logements. Vous savez à quel point le logement est un dossier qui nous

passionné ici. On ne peut pas me faire le reproche de me préoccuper du logement, alors que nous n'en avons pas compétence.

Nous avons d'ailleurs accompagné l'ensemble des communautés d'agglomération et des intercommunalités sur la politique du logement à travers le Contrat de Plan Départemental.

On ne peut pas nous dire cela et en même temps nous reprocher de nous doter d'un opérateur qui nous permettra, dans des domaines pour lesquels les intercommunalités n'ont pas compétence mais où des opportunités se présentent, d'apporter une contribution à la politique de logement du département, que ce soit en faveur du logement des étudiants, ou bien encore de la réhabilitation du patrimoine ancien, afin de remettre sur le marché des logements pour les actifs.

On ne peut tout de même pas nous reprocher de prendre une part dans un domaine où nous savons que cela devient une priorité quotidienne de nos concitoyens.

Je trouve que, sur ce thème, il serait préférable, plutôt que d'émettre des critiques, d'apporter votre contribution sur la manière efficace dont nous pourrions demain utiliser cet opérateur (vos contributions pourraient être largement prises en compte).

M. KNECHT, vous avez sur les collèges, reconnu qu'en intervenant à hauteur de 3,7 M€ supplémentaires dans cette DM2, un effort supplémentaire était fait et que c'était une bonne chose. Cependant, vous souhaitez en même temps avoir des éléments sur le niveau d'avancement global et plus largement sur l'avancement de l'ensemble des plans pluriannuels.

Mes chers collègues, je veux vous dire que cette décision modificative, conforme au budget primitif, est aussi pour moi un motif de satisfaction. En effet, en matière d'avancement de plan pluriannuel, elle est l'occasion pour nous de démontrer que nous tenons le cap de nos grands investissements :

- Plan sécurité : sur 14 gendarmeries, les chantiers de Mandelieu, Saint-Martin du Var, Saint Isidore ont démarré et seront livrés en 2006 ; Saint-Paul de Vence, Levens, Puget-Théniers, Gillette démarrent ; le chantier de l'hôtel de Police de Grasse vient de commencer.

Nous sommes passés de 1,6 M€ en 2004 à 8,1 M€ à fin octobre. Le chantier de la base de sécurité civile de Mandelieu va commencer en 2006, le Centre d'Education Fermé ouvrira en 2006 et je suis en train de passer un accord complémentaire avec l'Etat pour la construction d'un nouveau commissariat de police à l'ouest de Nice, qui pourrait accueillir entre 100 et 150 policiers à l'horizon 2008, dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation sur la sécurité intérieure. C'est donc dans notre plan sécurité un nouvel avenant qui devrait s'ajouter.

- Plan Collèges : six opérations livrées, six en chantier, sept vont démarrer en 2006. Au niveau des collèges, les dépenses en investissement sont de 43 % supérieures à celles enregistrées en 2004 à la même époque.

- Plan Routes : plan de résorption des points noirs routiers, voté par l'assemblée le 25 novembre 2004, soit 1 020 M€ dont 850 M€ pour les routes départementales, à engager entre 2003 et 2010, pour 139 points noirs et 110 chantiers dont 91 sur routes départementales.

Le bilan à octobre 2005 sur les routes départementales est déjà de 345 M€ en autorisations de programmes votées sur les 850 M€ prévus. Sur 73 opérations, 18 sont terminées ou en cours de travaux, 55 sont en études ou en procédure.

Les dépenses réalisées sont les suivantes : total cumulé fin 2005, 108 M€ sur les 850 M€.

La participation du Conseil Général aux opérations des routes nationales du CPER est quant à elle de 8 M€ pour 2004 et de 7,5 M€ pour 2005.

En outre, les deux plus grands chantiers en maîtrise d'ouvrage départementale se déroulent à un rythme soutenu. Il s'agit de la pénétrante du Paillon, Cantaron, Pointe de Contes qui sera livrée en décembre prochain.

La livraison de la section niçoise est prévue fin 2006, et enfin concernant la RD 35bis à Antibes dont le chantier se déroule à plein régime, la livraison est envisagée début 2007.

Enfin, s'agissant du contrat de plan départemental, nous avons finalisé aujourd'hui dix contrats, dont quatre avec les communautés d'agglomération, deux avec les communautés de communes des Paillons et des Coteaux d'Azur, quatre avec les communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu, Mougins. Ces contrats représentent 248 M€ de subventions départementales.

Parallèlement, nous sommes prêts à bénéficier de transferts nouveaux de compétences, TOS et routes nationales.

Nous allons ouvrir la Maison du Handicap et il convient de souligner que nous sommes le premier département de France à avoir signé, il y a quelques jours, la convention pour la Maison du Handicap avec l'ensemble des acteurs.

Au terme de deux ans, nous sommes en mesure de respecter parfaitement notre engagement de ne pas augmenter, parallèlement à tout cela, la fiscalité.

Je pense avoir répondu dans les moindres détails aux interrogations de M. KNECHT sur l'avancement des plans pluriannuels.

Mes chers Collègues, il y a deux ans de cela, nous avons fait le choix de nous engager vers la voie d'un budget vérité, nous avons fait le choix de nous engager vers des politiques de cohésion, de cohérence départementale, de planification, de contractualisation, il s'agissait, à travers cet engagement, de dire, non pas aux Maralpains, mais aux Azuréens, aux montagnards, aux Niçois dans leur ensemble, aux provençaux, où nous voulions les conduire dans les six ans à venir, avec des plans d'étape réguliers, sans augmentation de la fiscalité et avec un budget vérité. Aujourd'hui, l'occasion nous est offerte, par cette DM2, de le leur démontrer.

Je terminerai, M. PAPI, en vous disant qu'il y avait finalement une seule fausse note dans ces deux interventions : la vôtre sur le réseau routier national, où vous nous reprochez d'inscrire par anticipation sur le budget 2006 un certain nombre d'autorisations de programme pour environ 10 M€.

Je vous rappelle que ces autorisations de programmes sont débloquées dans le cadre du contrat de plan Etat-Région signé en 2000 et non par anticipation sur le transfert du réseau de voirie nationale.

Si nous les inscrivons, c'est parce que l'Etat et le conseil régional les ont budgétés. C'est la première erreur de votre part.

Deuxième erreur, mais majeure celle-là, quand on a du métier politique comme vous, par moment il faut rester discret, caché, aux abris.

Vous traitez la 202bis de chantier hasardeux, mais qui a ouvert ce chantier hasardeux, si ce n'est vous ? Qui est obligé aujourd'hui de rattraper vos erreurs, si ce n'est nous ?

Il faut que tout le monde sache, plus particulièrement dans votre canton, que vous ne vouliez à aucun prix de cette 202bis, que vous vous y êtes opposé pendant des années. Tous les procès-verbaux du département et de la région, des réunions qui se sont tenues à la Direction Départementale de l'Équipement, sont là pour en faire foi.

Qui m'a obligé, en 2000, à négocier dans le cadre d'une majorité relative, M. ALLEMAND s'en souvient, avec Michel VAUZELLE qui était lui-même tenu dans sa propre majorité par le groupe communiste, lui disant que, s'il ne voulait pas que le PC se désolidarise de lui, il ne fallait pas qu'il cède à M. ESTROSI sur la 202bis ? C'est vous ! Je veux le rappeler.

Vous vous y êtes opposé, vous avez pris position aux côtés de tous ceux qui, pendant des années, n'ont cessé de déposer des contentieux devant le Tribunal Administratif pour que l'on ne puisse pas réaliser la 202bis en rive droite. Vous n'aviez pas d'autre choix, pour qu'il y ait un contrat de plan Etat Région entre 2000 et 2006 dans la région, que de céder un projet a minima, c'est-à-dire avec deux fois une voie.

Que les gens sachent, quand ils emprunteront la 202bis en 2006 et qu'elle sera livrée, que s'il n'y a qu'une voie montante et qu'une voie descendante, c'est par la seule volonté du parti communiste.

Heureusement que, entre temps, j'ai pris les dispositions nécessaires pour que, pour le plan suivant, nous puissions débloquent des crédits nous permettant de faire les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de voies supplémentaires. Là où vous n'avez voulu qu'une 202bis qu'à deux fois une voie, moi, comme je le voulais en 2000, je veux qu'elle soit à deux fois deux voies. Les acquisitions foncières étant faites, nous aménagerons après 2006 les deux voies supplémentaires, que cela vous plaise ou non.

Qui a voulu un projet a minima, qui fasse qu'il n'y ait même pas de sortie en rive droite à Saint Laurent du Var, de sorte que, lorsque vous habitez en rive droite à Saint Laurent ou à Cagnes sur Mer, il faille prendre l'autoroute A8, traverser le Var, sortir à Saint Augustin, emprunter la 202, prendre un giratoire sur la 202 pour rentrer sur la 202bis, retraverser le Var une deuxième fois pour remonter dans la zone d'activités de Carros/Le Broc ? C'est votre projet.

Qui répare aujourd'hui vos erreurs ? Nous avons un représentant de ce Département au Gouvernement pour essayer de réparer vos erreurs en aménageant une bretelle qui raccorde la 202bis à la RD95 sur la rive droite, pour que soit permis, en toute logique, d'avoir un accès en rive droite, en rive gauche et de répartir, comme nous le souhaitions, les flux de circulation en rive droite et en rive gauche ?

Qui a voulu dans le projet qu'il y ait une trémie pour accéder à la zone d'activité de Carros et du Broc puisque, je vous le rappelle, le projet du contrat de plan signé en 2000, ce n'est pas nous, mais la majorité de l'époque et nous étions dans l'opposition. Qui a intégré une trémie ?

Je voyais dans Nice Matin, il y a quelques jours, M. PAPI, M. DAMIANI, etc., dire que c'était scandaleux, qu'ils ne voulaient pas de cette trémie, qu'ils voulaient au contraire un passage par pont, pour traverser le carrefour et accéder à la zone d'activités de Carros et du Broc.

Cela veut dire qu'aujourd'hui, six ans plus tard, ils se contredisent et, si nous les écoutions, ils remettraient en cause la déclaration d'utilité publique, ce qui remettrait en cause la totalité du

projet. Cela veut dire qu'en 2012 ou 2015 il n'y aurait pas d'accès à la zone d'activités de Carros et du Broc.

Il faut que tous les industriels et tous les salariés de la zone d'activités sachent que la position de M. PAPI en 2000 était celle-là, mais qu'aujourd'hui, parce qu'il n'a pas eu gain de cause, car nous nous battons pour la deux fois deux voies, parce que nous nous battons pour qu'il y ait une desserte à Saint Laurent du Var, parce que nous engageons, par anticipation sur le calendrier, les travaux de la trémie qu'ils ont prévue (et il y aura en 2008 un accès à la zone d'activités de Carros et du Broc), ils font tout pour essayer de démontrer que cela ne peut pas fonctionner, que les salariés ne pourront pas rentrer comme il se doit dans la zone d'activités de Carros et du Broc.

Voilà la raison pour laquelle M. PAPI aurait mieux fait, à cette occasion, de rester discret sur le chantier hasardeux de la 202bis.

C'est vrai, vous nous avez engagés, en 2000, sur une voie particulièrement hasardeuse, mais heureusement qu'il y a une majorité rigoureuse et cohérente ici pour réparer les voies hasardeuses sur lesquelles vous aviez voulu nous engager.

M. VICTOR.- Droit de réponse...

M. PAPI.- S'il vous plaît, M. Le Président...

M. Le Président.- Vous n'avez aucun argument, vous vous êtes exprimé, je vous ai répondu. Allez, dix secondes.

M. PAPI.- D'abord, retrouver dans les procès-verbaux...

M. Le Président.- Je les ai tous.

M. PAPI.- Alors que la 202bis se faisait tranquillement depuis la montagne vers la mer, c'est M. PAPI, Conseiller Général du Canton de Carros, qui a dit qu'il y avait des ouvriers qui, tous les jours, se retrouvent dans les embouteillages.

M. Le Président.- Pas de chance pour vous, M. PAPI, car...

M. PAPI.- Par ailleurs, la négociation de deux fois deux voies incluait l'arrivée directe dans la zone industrielle, car la deuxième phase opérationnelle devait aller jusqu'à la zone industrielle.

Si elle s'arrête dans le rond-point de Carros, et il faudra s'en expliquer auprès des populations concernées, c'est en raison d'une réduction de crédits sur le plan. On s'arrête dans le rond-point de Carros, ce qui est une ânerie, j'ose le dire.

Deuxième ânerie, cherchez dans les procès-verbaux, jamais je n'ai accepté le principe de la trémie. Si j'ai reposé le problème de la trémie, c'est parce que le Conseil Général va devenir pleinement responsable. J'osais espérer que cette assemblée serait plus clairvoyante que l'Etat et ses ingénieurs jusqu'à présent, car je ne vois pas comment va fonctionner la trémie du rond-point de la Manda : le fleuve Var n'est pas la Seine et à l'occasion d'une crue conséquence, la trémie, vous la verrez passer par là.

M. Le Président.- Là encore, vous faites une erreur magistrale.

En effet, vous aviez autorité sur les ingénieurs de l'Etat en l'an 2000. Vous rappelez-vous qui était Ministre de l'Equipement et qui dirigeait les ingénieurs de l'Etat en l'an 2000 ? C'était M. GAYSSOT, votre ami. Aujourd'hui, c'est à nous de rectifier les âneries commises à l'époque.

M. PAPI, pas de chance, mais puisque vous êtes revenu sur ce point cela va m'obliger dans la journée à faire sortir les procès-verbaux, à les distribuer à ceux qui iront y puiser les sources historiques d'information pour vous mettre un peu plus en difficulté.

Je ne me suis pas battu pendant quinze ans sur ce chantier, que vous avez toujours combattu, pour laisser aujourd'hui le parti communiste jeter le doute sur un chantier qui est le plus grand du département depuis plus de vingt ans, qui va enfin oxygéner une zone d'activités.

Ceux qui revendiquent avoir été à l'origine de la zone d'activités de Carros et qui disent là-bas sur place "regardez, c'est formidable ce que nous vous avons fait il y a vingt ans", revendiquent une ânerie, car on a construit des zones d'activités sans penser aux voies qui devaient acheminer les salariés. Vous avez toujours procédé à l'envers de toute façon, c'est ainsi que l'on vous apprend à l'école de la Place du Colonel Fabien, mais nous, nous faisons autrement, c'est tout.

Je le regrette, mais il y a des dossiers trop importants pour que l'ensemble de nos administrés dans le Département n'aient pas une totale connaissance dans les moindres détails de qui fait quoi et qui est à l'origine de quoi.

Ici, on fait les choses avec sérieux. Je ne laisserai pas remettre en cause, par des phrases aussi hasardeuses que les vôtres, la rigueur avec laquelle nous rectifions les erreurs du passé.

Le débat sur le rapport de la DM2 étant ainsi achevé, je vais proposer de le mettre au vote. Sur le rapport n°1, qui s'oppose ?

Le rapport n°1 est adopté à la majorité (contre de toute l'opposition) -

La DM2 est ainsi adoptée. M. le Rapporteur Général des Finances, je vous félicite.

Je présente maintenant le rapport n°2.

2.- Plan départemental énergie 2005 - 2010

M. Le Président.- Aujourd'hui, face à l'augmentation des prix du pétrole (on en voit encore l'impact avec la demande faite par Gaz de France au Premier Ministre d'augmenter ses tarifs de 12 % au 1^{er} novembre), il nous faut clairement trouver des énergies alternatives.

Le département des Alpes-Maritimes est en situation de dépendance énergétique. Je veux rappeler à cet égard que le département produit aujourd'hui 3 % de l'énergie que nous consommons. Nous sommes dans une situation de grand danger énergétique. Qui plus est, en termes d'alimentation énergétique nous sommes dépendants d'une seule ligne de 400 000 volts, avec aucune capacité d'être désenclavé par l'Italie.

Chaque fois que nous avons eu un incident majeur sur cette ligne, dans les Bouches-du-Rhône et dans le Var, nous en avons mesuré les conséquences au cours des trois dernières années, puisque nous avons eu systématiquement entre 300 000 et 500 000 de nos foyers privés d'électricité.

Nous disons deux choses. Premièrement, il faut que nous assurions notre sécurité. Pour cela, je suis heureux, après des années de combat, d'avoir obtenu du Premier Ministre lundi dernier, dans

sa convention avec l'EDF, de lancer la déclaration d'utilité publique sur la Boutre Carros 400 000 volts.

Je vous rappelle que ce projet, que nous avons amorcé, avait été rayé d'un trait de plume par Mme VOYNET, mon prédécesseur, en juin 1997 et, depuis, toutes les familles des Alpes-Maritimes sont menacées.

Nous vivons sous la menace permanente de voir nos hôpitaux sans électricité, nos industries dans les zones d'activités sans électricité, de voir l'ensemble des ménages et des foyers des Alpes-Maritimes privés d'électricité. Nous sommes passés à côté de drames majeurs, mais un jour le drame majeur interviendra.

Face à cela, deux solutions. Soit on construit une centrale nucléaire dans les Alpes-Maritimes, mais je ne pense pas que ce soit, ni la volonté, ni la vocation de notre département, soit nous avons enfin le bouclage énergétique dont disposent tous les territoires frontaliers de France. Le département des Alpes-Maritimes est le seul territoire de l'hexagone qui se trouve en extrémité sans bouclage énergétique. Le Gouvernement vient de lancer la DUP. Victoire !

Pour autant, au moment où nous voyons ce nouveau choc pétrolier, au moment où nous voyons que les dépenses énergétiques ont sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens des conséquences importantes et alors que nous sommes une terre où, en matière d'énergie alternative, nous avons une capacité à produire des richesses dans les domaines du solaire, de la filière bois, de l'eau, ne pas exploiter nos ressources naturelles serait dommage, car cela nous permettrait de diminuer la facture énergétique, produire nous-mêmes le plus possible l'énergie que nous consommons et profiter de cette opportunité pour créer un certain nombre de filières d'emplois nouvelles (et je salue Gaston FRANCO et Lionel LUCA qui ont beaucoup travaillé, notamment, sur ces dossiers).

Je veux, à cet égard, que le Département des Alpes-Maritimes soit un département exemplaire.

C'est pourquoi je vous propose aujourd'hui ce Plan Départemental de l'Energie sur 2005-2010, en nous fixant un objectif : arriver à 15 % de l'énergie produite par rapport à l'énergie consommée.

Les originalités de ce plan reposent sur plusieurs volets.

Tout d'abord, nous décidons d'abonder toutes les aides de l'Etat en matière d'investissement des particuliers dans les énergies renouvelables, par l'attribution de subventions à hauteur de 50 %. Nous disons aux particuliers que nous leur paierons 50 % du montant des équipements TTC, hors main d'œuvre. Jamais un département n'avait été aussi loin en matière d'incitations financières.

Le dispositif est réellement incitatif puisque, cumulée au crédit d'impôt de 40 %, j'attire votre attention sur l'originalité, les particuliers vont bénéficier d'une subvention représentant 50 à 80 % du montant du projet.

Cela veut dire que, par cet effort sans précédent, ceux qui vont se doter, soit de systèmes solaires, soit de chaufferies bois, pourront être aidés jusqu'à 80 % sur leurs investissements.

Je vous rappelle que depuis l'an 2000 253 chauffe eaux solaires individuels ont été installés dans les Alpes-Maritimes, où leur nombre n'était alors que de 14. Cela situe notre département dans

une situation très moyenne par rapport à l'ensemble de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, qui compte 1 840 chauffe eaux solaires, soit 14 % pour les Alpes-Maritimes.

Avec ce dispositif, je veux que nous devenions un département exemplaire, en doublant rapidement le nombre d'équipements installés. Ceci implique que notre collectivité soit également exemplaire en la matière.

C'est pourquoi dans le Plan Départemental Energie qui sera présenté au vote, nous avons prévu :

- de réduire de 20 % la facture énergétique du Département,
- d'installer des chaufferies bois ici, au centre administratif ; nous essayons de donner l'exemple, car donner des leçons aux autres est bien, mais être vertueux nous-mêmes, c'est mieux, donc, alors qu'il nous faut remplacer la centrale thermique du centre administratif, je vous propose que celle-ci soit elle-même une chaufferie bois,
- toutes les constructions de nouveaux collèges se feront à partir de chaufferies bois. Il y a celles existantes, à Roquebillière, Valbonne, Saint Laurent, nous venons de livrer Saint-Vallier, et en projet pour 2006 il y a Saint Etienne, Saint Dalmas de Tende, Carros et Mougins.

Toutes ces mesures s'ajoutent à un certain nombre d'initiatives prises dans le règlement départemental d'aide aux communes l'année dernière, dans lequel nous avons indiqué clairement que toutes les communes qui solliciteraient des subventions du Conseil Général pour leurs propres équipements publics utilisant les techniques alternatives que nous proposons, bénéficieraient d'un taux de subventionnement supplémentaire.

Le règlement d'aide aux collectivités modifié l'année dernière, les mesures nouvelles aux particuliers que nous présentons aujourd'hui, nous conduisent désormais à être le premier département de France en matière de Plan Energétique.

Voilà donc l'objet de ce rapport, que je sou mets à votre approbation.

Avez-vous des interventions ?

M. VICTOR.- Au moins une appréciation que je peux partager avec vous, à savoir que nous sommes en grand danger énergétique et que, effectivement, nous vivons un drame majeur.

Les hasards, malheureux, du calendrier nous font aborder le Plan Energie 2005/2010 au moment où le gouvernement et votre majorité engagent le sabordage de notre politique énergétique nationale et de ses entreprises.

En effet, la privatisation d'une première tranche de 15 % d'EDF est mise en souscription aujourd'hui même.

C'est un coup bas, un coup d'Etat dans le dos de la Nation, sans aucun débat national sur une politique énergétique.

C'est un cadeau empoisonné, enrubanné de pseudo garanties de service public, que les calculs boursiers feront sauter allégrement et qui sont re-négociables dès 2007.

Les menaces sont là, le pouvoir veut les masquer :

- fin de l'égalité d'accès à l'énergie et de sa tarification ; et on voit, concernant les augmentations, les demandes faites par Gaz De France. On avait cru comprendre que la mise en concurrence serait de nature à faire baisser les prix, c'est l'argumentation que l'on nous sert en permanence,

- on veut masquer que la sécurité de la production et du transport est remise en cause par la privatisation et la rentabilité financière qu'elle sous-tend.

La privatisation de ce bien de la Nation, issue, à la Libération du programme du Conseil National de la Résistance pour assurer l'indépendance énergétique et le développement industriel, est sans fondement, injuste, inefficace et irresponsable.

On s'étonnera d'ailleurs que ceux qui se prétendent détenteurs de l'héritage gaulliste bradent aussi allègrement cette indépendance.

Un pôle 100 % public d'EDF/GDF aurait été un atout pour notre pays, comme au plan européen. Mais le dogme libéral, dicté depuis Bruxelles, aura fait fi du droit à l'énergie pour tous, pour un développement économique et industriel, écologique et solidaire.

Avec cette privatisation, c'est une démonstration supplémentaire du non-respect de la volonté populaire exprimée le 29 mai dernier et qui justement refusait cette casse de tous les Services Publics, que vous menez au pas de charge.

Décidément, une fois de plus, les intérêts étroits, archaïques de votre classe, qui préfère les profits boursiers à ceux de la Nation et de son peuple, auront été les plus forts.

Personnellement, avec mes amis du groupe, mais aussi bien, au-delà, avec tous ceux qui refusent le bradage des biens du pays, nous participerons à la mobilisation populaire déterminée pour nous opposer et faire condamner politiquement ce nouveau mépris gouvernemental.

EDF appartient à la Nation et doit y demeurer à 100 %.

Sur le plan Energie 2005/2010, permettez un regret d'abord. Il est assez détestable de voir dans la presse déjà des comptes rendus de décisions que nous n'avons pas prises. En effet, a été rendu public ces jours derniers ce plan énergie 2005-2010, alors que nous le votons aujourd'hui. Il me semble que ce n'est pas la meilleure des façons de considérer notre assemblée et les votes qu'elle peut effectuer.

En ce qui concerne le plan énergie 2005-2010, au regard de la grave question nationale évoquée ci-avant, celui-ci, dans l'immédiat, pourrait apparaître pour peu de choses. Pour autant, une certaine volonté en matière d'économie d'énergie est visible. Que cela ne reste pas sans effet, autre que celui d'annonce, comme beaucoup de plans annoncés depuis des années.

C'est pourquoi nous le soutiendrons en insistant sur le fait, mais déjà des mesures ont été prises suite à la réunion de la Commission ces jours derniers, que :

- l'aide aux particuliers soit réévaluée pour une plus grande efficacité de ce plan ; c'est effectivement la discussion en Commission qui a permis d'aller jusqu'à 50 % des investissements par les particuliers,

- l'aide aux collectivités soit plus contraignante, plus incitative, pour de véritables effets,

- l'exemple, vous l'avez évoqué vous-même, de notre propre collectivité soit plus évident, pour montrer, dans les actes, la volonté affichée,

- enfin, cette volonté, je crois qu'il nous faudra savoir et pouvoir la mesurer chaque année à l'intérieur de ce plan, afin de se voir avancer, pour montrer, dans les actes, que nous mettons ceci au niveau de la volonté afin que ce plan ne reste pas, comme c'est souvent le cas pour des plans, « en plan ».

Nous voterons donc ce plan, mais quelle que soit l'importance de ses effets, que nous espérons, cela demeurera très peu de choses au regard de l'attaque frontale menée aujourd'hui avec la privatisation d'EDF, dont les conséquences pour le pays et sa population seront désastreuses.

Merci.

M. VINCIGUERRA.- Je voudrais d'abord effectuer une toute petite mise au point, sans doute hors sujet, mais vous l'étiez vous-même puisqu'il s'agit de vous répondre sur la ligne de Boutre Carros.

Dominique VOYNET n'a pas refusé, en 1997, le projet tel qu'il se présente aujourd'hui. Dominique VOYNET a mis au débat public un projet d'EDF qui consistait à implanter une ligne supplémentaire de 400 000 volts, parallèle à la 225 000 volts existante, parallèle elle-même à la 150 000 volts existante.

Dominique VOYNET a pris cette décision avec l'ensemble du Gouvernement de Gauche Plurielle à l'époque, avec réticence. Je me souviens que ce sont les associations de la région, les grosses associations, qui ont demandé ce débat public en application de la loi.

Nous avons demandé le débat public (je dis nous, car je fais partie de ces associations et je porte assez souvent la parole des grosses associations régionales), car nous étions persuadés que :

- la situation d'insécurité électrique des Alpes-Maritimes était réelle,

- la manière dont EDF présentait le projet, sous la forme d'un manque de quantité, était erronée et le débat public l'a prouvé,

- un certain nombre de mesures alternatives étaient possibles pour se substituer au projet d'EDF, tout en assurant le doublage et le bouclage, par la création d'une ligne THT Boutre Carros acceptable par tous.

Nous sommes arrivés à nos fins par un échange et un dialogue intelligent et fructueux avec EDF et RFF, sous la houlette d'un président de la Commission locale de débat public qui a eu un comportement exemplaire.

Nous avons toujours soutenu le projet de bouclage et nous sommes arrivés à un résultat, par la concertation, par l'entente, par la recherche de convergence, qui est celui de la THT d'aujourd'hui, à savoir que l'on transforme une 225 000 en 400 000, à paysage constant, voire amélioré, en supprimant une 150 000 volts parallèle.

Ce projet, les associations auxquelles je participe l'ont toujours soutenu. Dominique VOYNET l'a aussi soutenu et mis en place. La signature actuelle de la DUP n'est que la continuation très républicaine d'un projet qui s'est mis en place dès 1997, par la création du débat public, sur la THT Boutre Carros.

Je crois que cela a été un exemple de débat citoyen, un exemple de décision responsable. Il faut je crois de temps en temps reconnaître que, quand on cherche des convergences, on arrive à des résultats positifs. Il ne faut pas rechercher systématiquement la polémique, cela ne sert strictement à rien.

Venons-en au rapport sur le plan énergie. Je crois que ce plan est très nécessaire. La hausse du pétrole, mais aussi des énergies à production centralisée, nous amène à ce type de réflexion.

Après vous avoir rendu hommage pour avoir cédé à la nécessité de mettre en place un tel plan, je crois qu'il faut malgré tout s'appliquer à appeler un chat un chat. Dans le cas qui nous préoccupe, à savoir ce plan énergie, les différentes actions qui y sont envisagées sont tout de même parées de termes un peu fleuris et flatteurs, qui vont bien au-delà du contenu réel des mesures instituées par ce rapport.

Tout d'abord, le montant des aides aux particuliers. Le rapport parle d'un taux d'aide incitatif. En fait, la limitation à 50 % du financement des équipements revient à subventionner de fait les travaux d'équipement en matière de production de chaleur, et uniquement en matière de production de chaleur, à 25 % du montant total des travaux.

Ce n'est pas une incitation majeure, d'autant que l'incitation fiscale, à laquelle vous avez fait allusion, qui bien entendu ne porte pas sur les montants subventionnés, n'est pas cumulable.

Je crois qu'il faut se rendre compte qu'il ne s'agit pas seulement de produire de la chaleur de manière alternative, il faut aussi se préoccuper des modes d'isolation, des expositions, des systèmes de stockage de chaleur, des modes de production passive, à la fois de chaleur et de climatisation. Le plan énergie n'y fait pas allusion, on ne parle que de production alternative de chaleur.

Vous évoquez les actions exemplaires dans les réalisations du Département. Peut-être faudrait-il des cahiers des charges très précis sur les démarches HQE (Haute Qualité Environnementale) lors des appels d'offres de construction de bâtiments.

Je suis membre de la Commission de jury qui attribue les marchés de bâtiment. Jusqu'à ce jour, dans les appels d'offres nous n'avons aucune critérisation de la démarche HQE. Nous laissons aux bureaux d'études et aux architectes le soin de faire des propositions. Or, s'ils font ces propositions, ils sont forcément disqualifiés par rapport aux appels d'offres. Nous n'avons pas fait notre travail.

Poser des capteurs sur un toit, voire des photopiles, ne suffit pas pour parler de HQE. Il faut prendre en considération et en charge bien d'autres aspects (l'isolation, le choix de l'exposition, l'utilisation de la lumière du jour, les stockages thermiques, les systèmes passifs de climatisation), mais tout cela est absent de ce rapport.

Pour parler de manière légitime de production décentralisée d'énergie, il faudrait prendre un certain nombre d'engagements. Par exemple, lorsque nous finançons l'acquisition foncière pour une zone d'activités, nous pourrions soumettre ce financement à la création, sur la zone d'activités, d'une entreprise qui fera de la production décentralisée. Je ne vois pas cela dans le rapport.

Ce rapport manque un peu de vision globale. Au passage, ce n'est pas la production décentralisée qui va assurer la sécurité électrique. Je l'ai déjà dit dans mon préambule, ce n'est pas un problème de sommes d'énergies qui se pose dans ce département, car la somme d'énergie livrée à ce département, même si elle est fabriquée de manière extérieure, est suffisante ; c'est simplement un problème de sécurité et, encore une fois, l'habillage de la ligne 225 000 en 400 000 volts suffira largement.

Ce texte souffre aussi d'une série de manques. Or, une lecture des manques est parfois intéressante sur un dossier.

Il manque une véritable démarche de projet. Il n'y a pas d'exigence de suivi, de bilan, d'évaluation au fur et à mesure des étapes mises en œuvre. Cela manque dans ce dossier.

Le volet déchets n'est même pas évoqué.

Il manque une démarche en direction des entreprises du BTP, de manière à les sensibiliser, à les aider à former leur personnel.

Il manque l'établissement d'un partenariat, sous la forme de chartes de qualité.

Il manque aussi l'établissement d'un partenariat avec les communes et les communautés d'agglomération, visant à réduire les différentes réticences des plans d'urbanisme, pour des raisons de simple esthétique, réticences à permettre l'installation de chauffages solaires ou de photopiles sur les toits. Ces réticences sont réelles et il faudrait que nous ayons une convention de partenariat avec les communautés de communes et d'agglomération pour que ces réticences cessent.

Tous ces manques sont autant de symptômes d'un dossier monté un peu vite, pour servir des objectifs de pure communication, qui ont été servis, M. VICTOR l'a rappelé un peu avant que nous ne votions. Le sujet méritait mieux qu'un exercice de communication.

Bref, nous sommes en face d'un plan visant simplement à inciter les systèmes alternatifs de production de chaleur. On pourrait l'appeler le Plan "06 d'eau chaude", c'est un début en tant que tel respectable, nous voterons donc positivement pour rendre hommage à votre bonne volonté, qui vous a amenés à redécouvrir, sinon l'eau chaude, du moins une autre manière de la chauffer.

Cependant, il faut aussi vous inciter à faire encore un effort pour être vraiment à la hauteur de votre communication sur ce thème.

M. Le Président.- Je vous remercie.

M. BALARELLO.- Suite à l'intervention de M. VICTOR...

M. Le Président.- Attention, ils sont d'accord.

M. BALARELLO.- Oui, mais M. VICTOR a fait référence au Général de Gaulle.

Je voudrais simplement lui dire que le Général de Gaulle était un visionnaire et que ce qui était vrai il y a 60 ans ne l'est plus actuellement. Le Général, qui a été partisan de l'Europe, permettrait actuellement à EDF de se développer à l'international et, pour ce faire, il faut qu'un certain nombre d'actions soient dans le public.

Par ailleurs, puisque l'on fait toujours référence au Général de Gaulle, qui était partisan de l'actionnariat des salariés...

M. Le Président.- Tout le monde est devenu gaulliste aujourd'hui, même les communistes. Ils ont mis 60 ans pour le devenir, mais ils ont fini par y venir !

M. BALARELLO.- Je vous rappelle que le Gouvernement à l'heure actuelle a réservé un certain nombre d'actions aux salariés de EDF, ce qui est une bonne chose, dans le droit fil du gaullisme.

M. VICTOR.- C'est la corde dans la maison du pendu !

M. Le Président.- M. FRANCO, vous avez la parole...

M. FRANCO.- Au contraire de notre collègue VINCIGUERRA, je ne bouderai pas mon plaisir aujourd'hui et je voudrais remercier notre assemblée départementale, au nom de toutes les communes forestières de ce département, pour cette démarche en faveur du bois énergie.

Je suis intervenu souvent dans cette Assemblée et souvent en Commission, pour dénoncer, ou en tout cas pour au moins alerter notre assemblée sur la grande misère, la grande fragilité de notre filière bois dans le département. On ne veut pas dire que tous nos problèmes seront résolus, mais entre les mesures que l'assemblée a bien voulu voter en faveur de l'exploitation forestière et ces mesures que nous proposons aujourd'hui à la sagacité de nos collègues en faveur des énergies renouvelables, nous y voyons là un réel débouché pour nos bois invendus, nos bois brûlés, nos bois qui ont peu de valeur.

En tout cas, si notre collègue VINCIGUERRA nous suspecte aujourd'hui, non pas d'avoir réinventé l'eau tiède, mais l'eau chaude, je peux rappeler que nous venons de loin. Il y a dix ans, j'ai été élu le plus gros « couillon » de l'année par EDF, car à l'époque on donnait des prix aux communes qui avaient suivi le lobby pour chauffer au tout électrique nos bâtiments de montagne. C'est à ce titre que ma commune a obtenu le prix de l'année, et je répète que je me suis rendu compte un peu tard que j'avais été vraiment pris pour un « couillon », comme sont pris pour des « couillons » tous ceux que l'on chauffe dans nos logements sociaux du haut pays à l'électricité seulement.

Il est vrai que nous avons progressé. Maintenant, pendant l'hiver on ne leur coupe plus le courant s'ils ne peuvent plus le payer, mais c'est quand même une petite victoire, alors que dans nos forêts, vous le savez bien, M. Le Président, le bois et les rémanents sont extrêmement nombreux et en grande quantité. Nos populations, si on leur fournit la possibilité de les brûler dans des poêles adaptés, sont capables de les ramasser.

En tout cas, il est vrai par contre, j'adhère à une des analyses de notre collègue VINCIGUERRA, que ce n'est qu'une première marche que nous franchissons. Elle est importante, mais je partage comme lui des impatiences au niveau de la démarche HQE, car je suis convaincu que nous pouvons faire plus et mieux. En attendant, nous faisons aujourd'hui beaucoup.

Par contre, je voudrais rappeler une position que nous avons prise en commission, en me faisant l'interprète du vice-président en charge de l'écologie et du développement durable, Lionnel LUCA. Nous aimerions créer un comité de pilotage sur ce dossier qui nous semble extrêmement important, au sein duquel les élus occuperaient une place importante.

Je vois notre collègue Thierry GUEGUEN, fervent de la filière, opiner du chef. J'aimerais que la transversalité qui vous est chère soit sur ce dossier mise en place et que quelques élus particulièrement motivés, dont je fais partie, puissent jouer un rôle et apporter leur retour d'expérience, celle du terrain, mais celle aussi de déplacements, de colloques, de séminaires, sur ces thèmes auxquels nous avons participé nombreux.

C'est uniquement un témoignage d'intérêt et de bonne volonté que je vous propose aujourd'hui. En tout cas, j'apprécie ce rapport.

M. Le Président.- Merci.

M. VICTOR, vous avez souhaité ici ouvrir un débat qui aurait pu se tenir à l'Assemblée Nationale. D'autres ont plus de talents que vous pour faire cela ailleurs, donc ce n'est même pas la peine d'en parler...

M. VICTOR.- Le mépris tous azimuts !

M. Le Président.- Mais non... Si vous avez envie de rappeler que vous faites partie des soutiens de ceux qui détournent les bateaux de la SNCM, qui aident de dangereux pirates, si vous voulez rappeler que vous voulez détruire et mettre en faillite, une par une, les unes derrière les autres, les grandes entreprises publiques de notre pays, etc., vous avez raison.

Cependant, il y a longtemps que l'opinion publique, en ce qui vous concerne, s'est fait une idée précise des destructeurs que vous êtes de tous ces outils qui ont fait la grandeur et la force de notre pays. Franchement, essayer, comme le disait le Sénateur BALARELLO, de vous positionner dans la peau des héritiers du Général de Gaulle, il y a des choses que j'ai du mal...

Si le Général de Gaulle, au moment où vous le combattiez, n'avait pas permis à notre pays de se doter de son indépendance énergétique avec son plan nucléaire, où en serions-nous aujourd'hui en termes d'indépendance ?

M. VICTOR.- Où serons-nous demain de ce point de vue ?

M. Le Président.- Le Général de Gaulle était un visionnaire.

Vous parlez d'archaïsme, le problème est que vous êtes resté en 1944 et nous, nous sommes en 2005. C'est toute la différence. Si le Général de Gaulle était encore là, lui serait déjà en 2030. C'est la différence avec vous.

M. VICTOR.- C'est toujours la bourse qui décide, c'est cela la novation.

M. Le Président.- En tout cas, si nous n'avions pas procédé à ces 15 % de privatisation du capital d'EDF, alors que EDF est en déficit budgétaire chronique aujourd'hui...

M. VICTOR.- Bénéficiaire.

M. Le Président.-... alors que nous avons besoin aujourd'hui, pour faire face à la montée démographique et aux infrastructures dont nous devons doter notre pays, de nouvelles ressources.

En quoi l'entreprise, en gardant 85 % de capital public, n'est plus une entreprise publique ? En quoi perd-elle la maîtrise de sa politique ?

Si ce n'est que les 15 % de vente de son capital lui permettent d'avoir les recettes suffisantes pour nous permettre d'aménager, par exemple, beaucoup plus rapidement la Boutre Carros, puisque cela est notamment inscrit dans la même convention signée lundi (la vente des 15 % du capital et les objectifs d'infrastructures lourdes de notre pays, dont celle qui dessert notre Département).

M. VICTOR, vous faites fausse route. Ce n'est pas grave, puisque, en quelque sorte, sur le principe de l'indépendance énergétique de notre pays, même si nous avons une différence idéologique sur ce sujet, je sais aussi, je vous en reconnais le mérite, que nous défendons malgré tout des options communes sur les moyens d'aménagement énergétique de notre territoire.

Face à ce combat que nous menons en commun, je vous fait grâce de la partie idéologique...

M. VICTOR.- Non, il n'est pas commun.

M. Le Président.- Quand il est nécessaire de se défendre de ceux qui voudraient mettre en situation d'insécurité nos centrales nucléaires...

M. VICTOR.- Qui peut répondre à ce risque aujourd'hui avec la privatisation ? Le plus grand danger est là.

M. Le Président.- Ceci étant, quand je vois les gens avec lesquels vous constituez des majorités dans les assemblées régionales, qui combattent le projet Iter à Cadarache, permettez-moi, là aussi, de douter de votre bonne foi et de vos convictions. C'est la vérité.

M. VICTOR.- Ce n'est pas vrai, ne dites pas n'importe quoi.

M. Le Président.- Ils vont défiler contre Iter et Cadarache et en même temps vous formez des exécutifs et des majorités avec eux. Soyez cohérents ! Nous au moins, nous sommes cohérents là où nous sommes, c'est tout.

M. VICTOR.- Voulez-vous que je vous parle de vos partenaires sur le budget ?

M. Le Président.- Revenons-en à ce qui fait l'unanimité aujourd'hui.

Simplement, **M. VINCIGUERRA,** huit ans perdus pour que vous en veniez à nos positions. Vous rendez-vous compte ?

M. VINCIGUERRA.- Non, huit ans gagnés pour arriver à un projet.

M. Le Président.- Huit ans perdus, mais je me réjouis que vous souteniez huit ans plus tard le projet que nous avons toujours défendu.

Tant mieux en tout cas que même les Verts, puisque vous aimez vous revendiquer de ce parti, soutiennent aujourd'hui la Boutre Carros, que je défends depuis douze ans. C'est un succès. Je suis heureux que nous nous retrouvions main dans la main sur ce dossier.

En tout cas, j'avais quelques doutes, vous les avez dissipés ce matin, je vous en remercie.

Vous disiez qu'il n'y avait pas de partenariat avec les communes, or le rapport stipule que désormais nous ne soutiendrons les demandes d'aide des communes sur leurs équipements publics qu'à partir du moment où ils intègrent... C'est dans le rapport.

M. VINCIGUERRA.- Je ne parle pas de cela.

M. Le Président.- C'est un partenariat. Dans le règlement que nous avons voté d'aide aux communes l'année dernière, nous indiquons clairement que notre partenariat sera d'autant plus renforcé qu'ils intégreront la dimension nécessaire.

Vous me parlez de la démarche HQE, mais je vous signale qu'elle est dans tous nos appels d'offres.

M. VINCIGUERRA.- Non.

M. Le Président.- Mais si... Que l'on se comprenne bien, M. VINCIGUERRA, la démarche HQE est prévue dans nos appels d'offres, mais vous savez très bien que, dans la démarche HQE, il y a la démarche HQE et à la fois le contenu de la démarche HQE.

Le collège de Saint-Vallier, que nous venons de livrer, a été labellisé HQE. C'est le premier de la nouvelle génération. Ne dites pas non.

M. VINCIGUERRA.- Sur ce sujet précis, je prends un autre exemple...

M. Le Président.- Est-ce que Saint-Vallier est HQE ou non ?

M. VINCIGUERRA.- Je voudrais vous répondre...

M. Le Président.- Répondez-moi.

M. VINCIGUERRA.- Je vous réponds que, sur ce sujet, la démarche de critère s'est peut-être faite de manière correcte, pour une grande partie, mais je vais citer un autre exemple, celui de la caserne de gendarmerie de Puget-Théniers.

Nous intervenons sur un terrain complètement vierge, qui demande des mises au sol très importantes et d'amples mouvements de terre. Nous aurions pu, dans ce cadre, mettre dans les critères HQE de l'appel d'offres, par exemple, des stockages de chaleur en sous-sol. Ces techniques existent. Nous aurions pu mettre des puits canadiens pour les climatisations d'été, etc.

Nous n'avons pas prévu cela dans notre démarche de projet pour cette gendarmerie. En ce point, nous avons failli à la démarche HQE.

Les exemples abondent dans les projets qui sont passés à la Commission Jury. Ce n'est pas une critique méchante, mais une série de propositions pour que, à l'avenir, on travaille sur ces critères HQE et qu'on les intègre dans nos appels d'offres.

Encore une fois, chaque fois qu'un écolo est copié, l'écolo est content, donc je vous propose de nous copier au maximum, ce qui a ailleurs été fait pour la THT, soit dit en passant et sans vouloir polémiquer.

M. Le Président.- Je souligne le rapport :

"En conséquence, il est envisagé d'adopter des mesures plus incitatives en conditionnant toute aide à la réhabilitation ou à la construction de bâtiments à la mise en place d'équipements utilisant les énergies renouvelables".

Il s'agit là des aides aux communes. Donc, quand vous dites que l'on ne prévoit pas de partenariat avec les communes dans le rapport, on ne peut pas mieux faire que cela. La norme HQE est prévue dans tous nos appels d'offres.

M. VINCIGUERRA.- Je parle des documents d'urbanisme.

M. Le Président.- Vous avez présenté les choses en disant que la norme HQE n'était pas prévue dans nos appels d'offres, mais elle est prévue dans le rapport.

Vous dites, parce que je vous réponds cela, que le stockage de chaleur dans le cadre de la norme HQE n'est pas prévu. M. VINCIGUERRA, on peut toujours faire mieux. Aujourd'hui, on décide de mettre en place un plan énergie. Je ne suis pas comme vos amis de l'extrême gauche sur les bancs, je suis gaulliste, donc je suis pour une évolution constante. Ce rapport que nous vous présentons est un rapport qui doit évoluer.

Ce qui est vrai aujourd'hui dans le domaine des énergies alternatives risque, dans huit jours, d'être obsolète. Je demande une mise à jour permanente. Les suggestions que vous faites aujourd'hui, je suis prêt à les intégrer, notamment dans le cahier des charges.

Le problème du HQE, vous le savez, est qu'il n'existe pas de charte nationale.

Puisque ce document n'existe pas, je vous propose de faire une charte départementale. Formons ensemble un groupe de travail, mettez-vous au travail et, lorsqu'elle est validée, on l'ajoute au plan énergie que nous votons aujourd'hui.

Je suis d'accord, si l'on peut mieux faire, autant faire mieux. On va élaborer une charte départementale, à laquelle vous apportez votre contribution, vous y travaillerez avec tous ceux qui le souhaitent, sur tous les bancs. Gaston FRANCO prendra des initiatives dans ce domaine avec Lionnel LUCA.

Je voulais aussi parler de ce sujet qui me touche beaucoup, celui de l'intégration sur les toits. On a de grandes difficultés avec l'Architecte des Bâtiments de France, ce sont souvent des difficultés légitimes, car il est vrai qu'en termes d'environnement, dans certains villages, ces panneaux sont hideux sur les toits et dans certains centres anciens classés.

Nous nous sommes mis d'accord avec le Préfet des Alpes-Maritimes pour que la Commission des Sites fasse des propositions, en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France. Tout est lié, car il y a des filières d'emplois à créer aussi. Je vous signale que nous avons un pôle de compétitivité dans notre région sur les énergies renouvelables, non productrices de gaz à effet de serre dont la Corse fait partie depuis le dernier CIAT d'ailleurs.

Savez-vous que, dans le pôle de compétitivité énergie renouvelable, il y a notamment des universitaires de Corte qui viennent, au concours national, de gagner des brevets pour le pôle de compétitivité, brevets où l'on intègre des capteurs dans des gouttières ou des volets à persienne, donc que l'on ne voit plus ?

La charte départementale peut être, avec l'aide de la Commission des Sites, le moyen de définir des règles du jeu pour tous ceux qui travaillent dans le BTP, dans les métiers liés à l'architecture, etc., car bien évidemment, nous avons, à la fois au plan commercial et artisanal ainsi qu'au plan architectural, à innover dans un certain nombre de filières. Tout cela peut être lié à la fois à notre plan départemental et à la charte départementale que vous bâtirez.

Voilà, pour aller dans le prolongement des pistes que vous avez tracées et que je partage, tellement ce sont des sujets qui me passionnent. Je vous rappelle pour mémoire que, de 1992 à 1998 j'ai été Président de l'Agence Régionale de l'Energie et j'avais même obtenu, pour notre Département, un programme européen qui nous permettait de faire 300 équipements photovoltaïques sur des sites isolés, qui avaient profité à un certain nombre de bergeries, de zones artisanales, etc., dans le haut pays.

Ce sont des sujets sur lesquels je souhaite que l'on travaille ensemble pour que nous allions beaucoup plus loin.

Enfin, M. VICTOR, vous nous avez reproché, avant même que le vote ne soit intervenu, d'avoir communiqué sur le sujet. Je veux vous rappeler que je n'ai pas communiqué avant que la Commission ne se soit prononcée à l'unanimité le 21 octobre dernier. L'objectif étant d'aller vite, de démarrer au 1^{er} novembre, de faire en sorte que tous les dossiers déposés par les demandeurs à partir de cette date puissent être reçus et qu'un certain nombre de projets puissent être déjà opérationnels pour l'hiver qui arrive.

Depuis ce point presse, nous avons déjà des demandes au courrier. J'ai essayé de ne pas perdre de temps. Dès le vote intervenu, les demandes deviennent effectives.

Je mets donc aux voix le rapport.

Le rapport n°3 est adopté à l'unanimité -

Je vous en remercie.

3.- Convention en vue du financement d'un équipement solaire thermique collectif pour le bâtiment de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie d'aéronefs à l'aéroport Nice Côte d'Azur

M. LORENZI.- Cette opération va permettre d'éviter de rejeter dans l'atmosphère 303 kg/an de CO2 et de consommer 7 644 kWh/an d'énergie électrique.

Il nous est demandé d'accorder à la Chambre de Commerce et d'Industries Nice Côte d'Azur, une subvention de 3 596 euros HT, qui représente 20 % du montant hors taxes des travaux, et d'autoriser le Président à signer la convention définissant les modalités d'attribution de cette participation départementale.

4.- Convention SOMINICE - Mise en oeuvre et suivi de la gestion collective des déchets produits sur le marché d'intérêt national de Nice

M. COULLET.- Il s'agit de subventionner la mise en oeuvre et le suivi de la gestion collective des déchets produits sur le MIN selon le scénario retenu par l'étude de faisabilité.

La participation du Département s'élève à 4.286,40 €.

5.- Ports départementaux - Demande de transfert des dépendances du domaine public portuaire

M. VESTRI.- Le rapport n°5 concerne la demande de transfert à titre gratuit des dépendances du domaine public portuaire des ports départementaux, déjà mais à disposition du conseil général.

6.- Budget annexe des ports concédés - DM2 2005

M. VESTRI.- Il s'agit du budget annexe des ports concédés.

Les ajustements proposés ramènent la subvention d'équilibre de la section investissement à 796.800 € et celle de la section exploitation à 1.114.548,33 €.

7.- Budget annexe du port de Villefranche-Santé - DM2 2005

M. VESTRI.- Il s'agit du budget annexe du port de Villefranche-Santé, pour lequel nous allons également réaliser des économies.

En effet, concernant la subvention d'équilibre de la section investissement, elle se voit diminuer de 262 000 euros et celle de la section exploitation de 1 120 euros.

J'en ai terminé et vous remercie.

M. Le Président.- Je vous remercie. J'avais des demandes d'intervention sur les rapports 5, 6 et 7, du groupe socialiste.

M. CONCAS.- Je vous remercie, M. Le Président.

Sur le rapport n°5, pas de difficultés pour voter ce dossier puisque le transfert des dépendances est assez logique. L'Etat, de toute façon, s'était déjà largement désengagé. Je voulais profiter de cette occasion pour attirer votre attention et celle de nos collègues sur les conséquences.

Nous avons toute une série de dépendances sur ces ports qui sont dans un état de délabrement avancé. Quelques exemples : la Corderie à Villefranche, où de nombreux artisans de la mer sont hébergés dans des conditions déplorables.

Il est donc impératif de connaître la traduction financière de ce type de transfert de dépendances, car l'Etat semble avoir pris la mauvaise habitude de nous transférer des ouvrages qu'il laisse se délabrer, le meilleur exemple étant la réparation de la digue.

Par ailleurs, il est également impératif que vos services départementaux ou une commission, peut-être sous l'égide du conseiller général du canton, fassent la liste de l'ensemble des ouvrages que nous allons recevoir en pleine propriété, pour vérifier les moyens d'actions les plus urgents à mettre en œuvre. Il y a en effet des problèmes de ce point de vue, à l'évidence.

Toujours dans un souci d'orthodoxie budgétaire, je prolonge le raisonnement sur le budget annexe des ports concédés et le budget de Villefranche. Si l'on peut se réjouir d'une réduction, car c'est une bonne chose, je note cependant que les usagers paient peu et les habitants des Alpes-Maritimes beaucoup.

Lorsque l'on voit que des subventions d'investissement viennent compléter tout ceci, cela paraît naturel, car on se dit que pour un port les aménagements sont faits pour durer cinquante ou cent années, mais lorsqu'il s'agit de l'exploitation stricto sensu, je trouve les montants extrêmement importants, car on dépasse le million d'euros.

Pour vous donner un chiffre qui fixera les esprits, 3 M€ est le résultat net du port de Nice, qui est un port de commerce avec l'activité que nous lui connaissons, et nous nous

trouvons devoir voter, pour équilibrer tout cela en termes d'exploitation, le tiers du bénéfice réalisé par ce port de commerce.

Voilà qui nous amène à un peu plus de vigilance, à peut-être rompre avec les mauvaises habitudes du passé et le clientélisme que l'on a pu avoir vis-à-vis des usagers. Il serait temps qu'ils mettent un peu la main à la poche et que ce ne soit pas la collectivité qui se trouve dans l'obligation d'en supporter les conséquences.

Sous cette seule réserve, nous voterons ces trois dossiers.

M. Le Président.- Etait-ce tout ?

M. CONCAS.- Absolument.

M. Le Président.- D'accord. D'abord, je vous rappelle que cela découle de la loi du 12 août. Nous avons un transfert de gestion et nous avons un transfert des dépendances du domaine public portuaire.

Ne comparez pas le port de Nice, où il y a une activité économique, à un port où vous voudriez faire supporter la dépense aux usagers. Il est normal que le département partage les dépenses et non les seuls usagers.

Je mets aux voix.

Le rapport n°3 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n°4 est adopté à l'unanimité (M. CALZA ne prend pas part au vote).

Le rapport n°5 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n°6 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n°7 est adopté à l'unanimité.

8.- Lancement d'un appel à projets pour élargir et moderniser dans les Alpes-Maritimes les moyens mis à disposition des acteurs de santé publique - Soutien financier du Département au projet d'installation d'un appareil de radiothérapie innovante dénommé "cyberknife" au centre Antoine Lacassagne

M. Le Président.- Je le dis pour attirer votre attention, au milieu de cette DM2 qui, il est vrai, a paru ordinaire à tout le monde, c'était l'opportunité pour nous de consacrer un peu de temps à présenter deux dossiers phares, celui des énergies renouvelables avec le Plan départemental et celui du lancement de l'appel à projets en faveur de la santé publique.

Le Professeur GILLY va le rapporter maintenant.

M. GILLY.- Vous l'avez dit, c'est un rapport extrêmement important, qui affirme notre choix politique de concourir, au-delà de notre compétence (bien qu'un peu élargie par l'acte II de la décentralisation) dans le domaine de la santé pour le mieux-être de nos concitoyens.

Deux propositions dans ce rapport. La première est un appel à projets que lance le Département pour élargir, moderniser ou créer les moyens mis à la disposition des acteurs de santé

des Alpes-Maritimes pour détecter, traiter les affections diverses, dont en priorité les affections cancérologiques.

Les projets, c'est la nouveauté, seront examinés par un Comité d'Experts de compétence nationale, extérieurs à notre département, à l'exception du Doyen BENCHIMOL.

Il y aura, parmi ces personnalités, le Professeur David KAYHAT, chef du service de cancérologie à la Pitié-Salpêtrière, qui est également le Président de l'INCA (Institut National du Cancer) et conseiller du Président de la République.

Il y aura par ailleurs d'autres personnalités médicales, dont M. GEOFFROY, qui est le délégué général de la Fédération Hospitalière Privée. Ce sont des personnalités couvrant le champ étatique et privé.

L'INCA a lancé un appel à l'installation, sur le territoire national, d'un accélérateur de particules, un appareil de radiothérapie pour les tumeurs cancéreuses solides. C'est le "cyberknife".

Dix centres ont répondu, dont le département des Alpes-Maritimes. Si vous le permettez, je voudrais rappeler, M. Le Président, ce qu'est le "Cyberknife".

Le "Cyberknife" est un accélérateur de particules, qui sont des photons, donc des électrons transformés en photons par la réflexion sur une surface métallique. Je rappelle que le cyclotron, qui était un accélérateur de particules, portait sur des neutrons, des protons et même de l'hélium.

Une des propriétés de cet appareil de radiothérapie est d'être petit. Le cyclotron, vous le connaissez, tient toute une salle, alors que lui peut être contenu dans une petite boîte de cinquante centimètres cubes.

Par contre, il est relié à un robot et notamment à un bras robotique, ce qui le rend mobile. Ce robot est en synergie et coordonné avec un appareillage radiographique conventionnel, qui visualise la tumeur en temps réel, donc au temps zéro.

Quels sont les avantages de cet appareil ? Premièrement, il est mobile. Cela veut dire qu'il suit les mouvements de la tumeur qu'il veut irradier, ce qui évite l'irradiation des tissus sains. En effet, non seulement les tumeurs pulmonaires, mais également les tumeurs du foie et du sein bougent avec la respiration.

Deuxième intérêt en dehors de la mobilité, il peut atteindre des tumeurs que je qualifierais de biscornues, situées dans des endroits difficiles, comme dans la sphère ORL.

Troisièmement, il peut donner un rayonnement très fin, très ponctuel pour les tumeurs qui sont peu volumineuses et qui sont situées notamment dans des territoires qu'il ne faut pas léser, comme les tumeurs médullaires.

Tels sont les avantages à posséder ce "cyberknife", qui est un pas en avant et qui serait, pour nos populations, un apport indéniable, que nous souhaitons vivement. Quels sont nos avantages dans ce concours national ?

D'abord, nous avons un Ministre. Ensuite, nous avons une grande expérience des irradiations à haute énergie puisque nous avons inauguré le cyclotron en 1989, donc nous avons une expérience qui évolue.

Troisièmement, nous avons la place, puisque à côté de là où se situe le cyclotron, à la Lanterne, une vaste salle pourrait contenir ce "cyberknife".

Et puis, nous avons la mutualisation, la synergie entre le privé, l'Etat et les hôpitaux. Par exemple, la Faculté de Médecine, avec le doyen BENCHIMOL, qui est aussi conseiller du Président, avec Moïse NAMER. J'en profite pour dire qu'il vient d'être nommé il y a une semaine Président de la Commission Nationale Scientifique de la Pathologie Mammaire de l'INCA. Nous avons aussi puisqu'ils coopèrent avec cette installation, le CHU, les établissements privés, celui près de Pasteur et celui de Mougins.

Tout cela plaide pour que notre candidature soit retenue, le « cyberknife » représentant un apport incontestable pour la population des Alpes-Maritimes.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je n'ai pas de demande d'intervention sur ce rapport.

Vous le savez, j'ai attaché un prix particulier (et je remercie tous ceux sur ces bancs qui m'ont soutenu depuis que j'ai l'honneur d'assumer la Présidence du Conseil Général) au fait que nous ayons un positionnement renforcé dans un domaine qui n'est pas de notre compétence directe, celui de la santé.

Je fais partie de ceux qui considèrent que c'est par des politiques de prévention d'abord que nous pourrions sauver énormément de vies humaines.

Je veux remercier René GILLY pour le travail qu'il réalise dans notre Assemblée en sa qualité de Vice-président en charge de la santé.

Je veux remercier aussi à mes côtés, au sein de mon Cabinet, mes collaborateurs et conseillers que sont à la fois le doyen de la Faculté de Médecine, Daniel BENCHIMOL et le professeur Moïse NAMER, Président de l'APREMAS, qui vient d'être, vous avez bien fait de le souligner, nommé Président au sein de l'Institut National du Cancer, pour tout ce qui touche particulièrement au cancer du sein. Il était à l'origine des premières campagnes de dépistage du cancer du sein dans le département des Alpes-Maritimes.

Nous avons, depuis deux ans, renforcé ces campagnes. Nous nous sommes battus pour avoir l'agrément de l'Etat pour lancer les campagnes de dépistage du cancer du colon qui a le plus fort taux de mortalité chez l'homme, alors que nous savons que toute tumeur détectée dès l'origine dans ce domaine peut sauver énormément de vies humaines.

Dans ce prolongement, nous essaierons d'obtenir des agréments pour le cancer de l'utérus et de la prostate, car je crois que plus nous irons loin, mieux ce sera.

Nous avons, avec mon collègue Xavier BERTRAND, inauguré cet été le bus Info Cancer dans le département, initié des campagnes d'information sur le mélanome et le danger des expositions solaires.

Nous finançons le Centre de dépistage du Sida à l'hôpital Saint Roch notamment, qui dépiste des dizaines de milliers de personnes par an, il faut que vous le sachiez.

Nous avons participé, aux côtés de la communauté médicale du département, au financement d'équipements. Sans notre aide, ils n'y seraient jamais parvenus. Pour mémoire, je vous rappelle le Pet-scan, qui était il y a deux ans la troisième génération d'appareils en matière d'imagerie médicale. Notre département n'en bénéficiait pas.

Nous avons doté le centre Antoine Lacassagne d'un microscope opératoire, le centre des polytraumatisés de l'Archet d'un ordinateur pour aider à la rééducation à la conduite après des accidents ayant pour séquelles de lourds handicaps.

Nous avons aidé au financement d'un appareil de recherche dans la lutte contre les maladies orphelines à l'Archet.

Aujourd'hui, nous voulons aller plus loin. Nous vous proposons, à travers ce dossier, le lancement d'un appel à projets pour que tous ceux parmi les plus performants de la communauté scientifique et médicale du département n'hésitent pas à nous faire connaître les moyens qui leur font défaut pour mener à terme leurs projets, afin que nous soyons reconnus comme une des communautés médicales les plus performantes de France. Nous le sommes déjà au niveau de notre Cancéro-pôle.

Un des premiers projets dans le cadre de cet appel à projets est le cyberknife, qui, comme le Professeur GILLY le rappelait, est le quatrième appareil de la quatrième génération en matière d'imagerie médicale.

Quand je reçois des lettres de femmes quinquagénaires, et cela arrive de plus en plus fréquemment, qui me disent "M. Le Président, je veux remercier le Conseil Général de m'avoir sauvé la vie", je crois que chacune et chacun d'entre vous peut être fier de participer à cela. C'est un choix que nous avons fait, hors compétences. La réalité est celle-là aujourd'hui

L'approche humaine que nous avons de la maladie et de l'anticipation de la maladie est aussi une politique innovante du Conseil Général. Nous sommes tous à égalité, il n'y a jamais eu la moindre polémique entre nous. C'est un choix collectif que nous avons fait et je veux, à cette occasion, vous en remercier. Je crois que, partout où nous pourrions continuer à nous inscrire dans cette direction, nous aurons fait preuve d'une grande dimension humaine pour marquer l'empreinte de notre collectivité.

En tout cas, Professeur GILLY, je vous remercie.

Je vais maintenant mettre ce rapport aux voix.

Le rapport n°8 est adopté à l'unanimité.

9.- DM2 2005 de la Direction de la santé et des solidarités

Dr HERICORD.- Il s'agit de la décision modificative n°2 de la DSS d'un montant total de 2 455 365 euros.

Il convient de noter tout d'abord une diminution des crédits d'investissement à hauteur de 30 M€ et une augmentation des crédits de fonctionnement de 1,5 M€ essentiellement liée à l'APA puisque nous sommes passés de 17 000 allocataires en 2004 à environ 19 000 fin 2005.

Nous avons par ailleurs une diminution des recettes directes de 900 000 euros pour une prévision égale à 1 391 000 euros. Cette baisse s'explique par le fait que l'allocation pour personnes très lourdement handicapées n'a concerné que quinze allocataires.

Enfin, je vous fais part également d'une note complétant ce rapport. Il s'agit de l'Institut d'Enseignement Supérieur de Travail social, qui sollicite l'octroi d'une subvention complémentaire d'investissement pour achever son opération d'aménagement de nouveaux locaux. Il est proposé de lui allouer une aide supplémentaire de 120 000 euros.

10.- Modification des modalités financières de règlement des établissements du secteur enfance des Alpes-Maritimes

Dr HERICORD.- Ce rapport a pour objet d'autoriser le règlement de la dotation par douzièmes mensuels, le vingtième jour du mois. Il s'agit d'une simple modification de modalité de versement.

11.- Comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA) - Modification de la composition et des modalités de fonctionnement

M. TABAROT.- En application de la loi du 13 août 2004, le Président du Conseil Général est devenu, depuis le 1^{er} janvier 2005, Président du Comité Départemental des Retraités et personnes âgées, mieux connu sous le sigle de CODERPA, en lieu et place du Préfet.

Ce rapport vous propose de simplifier le fonctionnement du CODERPA par une seule vice-présidence, au profit du représentant élu du premier collège, représenté par 16 représentants d'associations et organisations de retraités.

Je rappelle que la désignation des conseillers généraux faite le 20 décembre 2004 pour siéger dans cette instance et représentant notre collectivité est la suivante :

Membres titulaires : Professeur GILLY, Docteur HERICORD, Philippe TABAROT, Gilbert MARY, Claudine LAURIERE, Jacques VICTOR.

Membres suppléants : Robert VIAL, Jean THAON, Pierre FOUQUES, Alain FRERE, Jean-Pierre LELEUX, Paul CUTURELLO.

12.- Politique de la ville - Contrat de ville intercommunal de Nice 2000/2006

M. MANGIAPAN.- Par ce rapport, il vous est demandé d'approuver le projet de convention territoriale de gestion urbaine de proximité du quartier de la Condamine à Drap, ainsi que les modalités de participation financière du Département.

13.- Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Gestion du dispositif avec la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes

M. MANGIAPAN.- Ce rapport propose l'adoption d'un avenant à la convention signée avec la CAF le 19 avril 2005, relative à la gestion du fonds de solidarité pour le logement, afin de permettre le fonctionnement du dispositif, jusqu'au terme de l'exercice 2005, par versement de crédits supplémentaires votés en DM1.

M. Le Président.- Je vous remercie.

M. ALLEMAND.- M. Le Président, je vais répondre sur l'ensemble de ces dossiers et vous indiquer nos votes.

Sur le 9, nous allons nous abstenir. Nous avons remarqué que, de ce point de vue, un effort est fait, mais il reste encore des modifications importantes en DM2, au moins à deux endroits : l'APA bien sûr et la question de l'hébergement des personnes âgées, où il faudra voter un peu plus de 3 M€.

Nous savons que la maîtrise des dépenses sociales est votre credo, mais il faut quand même être vigilant sur les établissements pour personnes âgées, car nous avons actuellement

des remontées qui indiquent que les budgets deviennent très tendus et que, étant très tendus, cela commence à se faire au détriment de la qualité de l'encadrement des personnes âgées dans les établissements.

Il faut vraiment que, sur ce point, une étude de fond soit réalisée, un audit, pour voir où l'on en est exactement dans l'encadrement des personnes âgées dans les maisons de retraite, car je pense que vous êtes, comme nous, préoccupés de cette question. On ne peut pas mettre les établissements en difficulté financière de ce point de vue.

Nous voterons donc le rapport 10.

Concernant le rapport 11, nous voterons pour, mais nous faisons une simple demande d'information, car nous avons constaté (c'est indiqué dans la délibération) que le Préfet ne souhaitait pas siéger au CODERPA. Pouvez-vous nous en donner les raisons ?

Nous voterons pour le rapport n°12, car nous pensons que c'est une très bonne initiative qui a été prise sur la commune de Drap. Cependant, nous sommes là aussi demandeurs que le Conseil Général impulse une étude sur la question des copropriétés dégradées.

Nous nous saisissons de cette affaire de Drap pour poser le problème de manière plus large, car actuellement c'est une véritable question qui se pose dans de nombreuses copropriétés.

Sur le 13, nous voterons pour avec les réserves indiquées en Commission Permanente lundi dernier et pour lesquelles nous souhaitons vous voir prendre des engagements publics ce matin. Cela concerne la réforme du règlement intérieur du FSL, qui à nos yeux est trop rigide aujourd'hui et ne permet pas de répondre à des situations de détresse et de souffrance particulièrement difficiles.

Dr HERICORD.- En commission, le groupe socialiste et vert a dissocié son vote de l'adoption de la note au rapporteur qui recueillait leur approbation.

M. Le Président.- Je passe la parole à M. ALBIN.

M. ALBIN.- Merci, M. Le Président. Concernant la DM2, nous souscrivons pleinement à ce que vient de dire Patrick ALLEMAND concernant la prise en compte des besoins des établissements qui accueillent des personnes âgées, personnes âgées de plus en plus dépendantes et qui nécessitent une attention soutenue.

Aujourd'hui, la situation est telle que, dans des établissements publics les mieux dotés, il y a la possibilité uniquement de pouvoir donner une douche une fois par semaine aux résidents les plus dépendants. Cette situation est préoccupante. Ce n'est pas par manque de volonté, mais par faute de moyens humains, par faute de parvenir à améliorer le service rendu. Nous sommes bien loin de la démarche qualité qui devait se traduire par la signature de conventions tripartites.

Il est urgent, comme l'expriment l'ensemble des directeurs de ces établissements, d'augmenter les moyens mis en œuvre pour prendre en compte le vieillissement de la personne. Nous pensons que le budget primitif 2006 devrait être une bonne occasion de le faire, même si cela avait pu être amorcé ici lors de cette DM2.

Notre autre préoccupation concerne le handicap.

Il y a une diminution de crédits de 900 000 euros en dépenses et en recettes, mais nous pensons que, de ce point de vue, les dispositions prises (et pourtant, le Président de la République a fait une priorité de la prise en compte du handicap) et les mesures mises en œuvre sont loin de correspondre aux besoins des polyhandicapés. Selon nous, c'est ce qui explique qu'il y ait si peu de demandes pour bénéficier de cette aide.

Par ailleurs, il y a une grande interrogation, car vous nous aviez annoncé lors d'une précédente réunion que les décrets d'application pour prendre en compte globalement le handicap des personnes devraient être promulgués mi-décembre, mais est-ce que ce sera fait ? Auquel cas, il y aura vraisemblablement quelques difficultés pour le début 2006 pour appréhender comme il convient ce besoin.

Concernant le rapport sur le FSL, oui nous pensons que les besoins en matière d'aide pour le logement sont de plus en plus importants et que tout le monde doit pouvoir prétendre à avoir un toit, à pouvoir se loger décemment.

Hélas, la cherté de la vie, la cherté des logements entraînent une demande d'aides en constante augmentation. C'est pourquoi, dès les dix premiers mois de l'année, il y a déjà un dépassement significatif, de plus de 1 M€, pour que notre collectivité puisse répondre à cette demande.

Nous avons là, selon nous, un exemple parfait des effets de la décentralisation, qui hélas ne se fait pas à l'euro près. Il y a fort à parier que la charge à supporter aujourd'hui par notre collectivité va progresser, et cela très rapidement concernant le FSL.

Aussi, sur le principe, nous sommes pour l'attribution d'aide aux personnes afin qu'elles puissent se loger, mais nous sommes opposés à ce transfert de charges nouveau vers nos collectivités, car nous pensons que cela devrait relever d'une mutualisation des moyens et de la solidarité nationale.

M. TABAROT.- Concernant les personnes âgées, je voudrais d'abord répondre à la question technique posée par M. ALLEMAND sur la délibération n°11, donc la composition du CODERPA.

Je tiens à préciser, par rapport à ce qu'il a dit, que le Préfet ne refuse pas de participer au CODERPA. Il en était jusqu'à présent Président, en vertu de la loi, maintenant c'est le Président du Conseil Général. Le Préfet ne souhaite pas siéger en tant que Vice-président, mais bien sûr l'Etat participe au CODERPA et le Préfet va continuer à nommer trois représentants pour le deuxième collège et deux représentants pour le troisième collège.

Concernant le débat que vous avez lancé, MM. ALLEMAND et ALBIN sur les personnes âgées, c'est un débat que nous aurons dans cette assemblée le 21 novembre. Je n'aimerais pas qu'on lance vraiment une grande discussion sur ce point, car le Président a souhaité une séance spécifique pour parler de ces questions et notamment vous présenter le nouveau schéma gérontologique.

Je vous conseille aussi d'être très prudents en ne lançant pas des affirmations qui ne sont peut-être pas aussi fondées que vous pouvez le dire. Nous avons déjà eu l'occasion de préparer cette séance du 21 novembre.

Nous avons, avec les collègues de la Commission des Affaires Sociales élargie, débattu pendant quatre heures pratiquement de la problématique des personnes âgées dans le département des Alpes-Maritimes.

Votre groupe, M. ALLEMAND, a été très bien représenté puisque M. KNECHT et Mme BOY-MOTTARD ont porté beaucoup d'intérêt à ce dossier et ont débattu avec nous.

C'est également le cas du groupe communiste, avec la présence de MM. VICTOR et PAPI.

Nous avons pu discuter, échanger ensemble, pour pouvoir vous présenter ensuite, dans cette Assemblée, un schéma qui soit le plus consensuel possible.

Cela a été également le cas avec les professionnels puisque, en compagnie du Président, nous avons accueilli dans cet hémicycle lundi tous les professionnels de gérontologie du département et avons débattu ensemble de toute cette problématique. Nous leur avons présenté ce schéma, ils ont pu y apporter quelques modifications, que nous allons intégrer avant notre réunion du 21 novembre. Je peux vous dire que ce schéma a reçu un très bon accueil, notamment la partie concernant les établissements.

J'annonce (mais vous êtes déjà informés, puisque vous avez participé pour la plupart d'entre vous au débat) la création d'un certain nombre de lits dans le département des Alpes-Maritimes, à la fois pour répondre à une demande croissante (et on sait que le nombre des plus de 85 ans va augmenter à hauteur de 30 % dans les cinq prochaines années), mais également, et nous allons le favoriser, pour permettre aux établissements de petite et moyenne capacité aujourd'hui de se moderniser.

Nous allons favoriser une extension par rapport à leur demande actuelle et leur permettre de signer la convention tripartite grâce à laquelle les financements seront abondés, en termes de dépendance par le Conseil Général et en termes de soins par l'Etat.

Les quelques problèmes que vous avez évoqués dans certains établissements ne sont pas aussi nombreux que cela, car des représentants des petits et moyens établissements du département ont vraiment reconnu, dans cet hémicycle, la qualité du travail accompli par le Conseil Général et le bien fondé de ce futur schéma.

J'espère vraiment que nous pourrons avoir un discours serein lors de la séance du 21 novembre, au cours de laquelle nous allons pouvoir débattre de toutes ces questions, comme nous l'avons fait lors de la Commission des Affaires Sociales élargie. J'espère vraiment que les questions de politique politicienne resteront en dehors de cet hémicycle et que l'on s'en tiendra vraiment à l'intérêt des personnes âgées de ce département, qui attendent beaucoup de nous.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Je vous précise, sur le rapport n°8 qui a déjà été voté, que les membres du Comité d'Experts dont je vous propose la constitution pourraient être les suivants (ils m'ont donné leur accord) :

- le Professeur David KAYHAT, Président de l'Institut National du Cancer,
- Mme Christine BARA, responsable du plan cancer,
- le Professeur Daniel BENCHIMOL, doyen de la Faculté de Médecine de Nice,
- le Professeur Yves MATILLON, ancien Directeur Général de l'Agence Nationale d'Accréditation et d'évaluation Santé,
- le Docteur Loïc GEOFFROY, Délégué Général de la Fédération de l'Hospitalisation privée,

- le Professeur Moïse NAMER.

Ce Comité serait bien sûr assisté de représentants de l'Administration Départementale, sous l'autorité de M. GROUSELLE, Directeur Général Adjoint et de Mme le Docteur Jocelyne SAOS.

Avez-vous des observations sur ces propositions pour le Comité d'Experts ? (non). Je vous remercie.

M. GILLY.- Je ne participe pas au vote.

M. Le Président.- Effectivement, je vous précise que le Professeur GILLY, ne prend pas part au vote.

Je voulais dire à Patrick ALLEMAND que je partageais son sentiment sur la nécessité de veiller à ce que l'encadrement dans les établissements au bénéfice de nos anciens se fasse dans les conditions les plus performantes.

Philippe TABAROT a apporté quelques éléments de réponse, bien évidemment je souhaite que les conventions tripartites, dans le cadre du schéma départemental de gérontologie, le mentionnent.

Sur le rapport n°10, nous étions d'accord et sur le n°11 les éléments de réponse ont été apportés.

Sur le rapport n°13, Marc CONCAS avait demandé une évolution du règlement intérieur lors de notre dernière Commission Permanente et j'ai donné mon accord. Je trouve moi aussi qu'un certain nombre de dispositions ne paraissent pas adaptées à des situations de grande détresse et il faut que nous les fassions évoluer dans notre règlement intérieur.

Forts de cela, je vous propose de participer au vote.

Le rapport n° 9 est adopté à la majorité (abstention des groupes communiste et socialiste).

Le rapport n°10 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n°11 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n°12 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n°13 est adopté à la majorité (vote contre du groupe communiste).

Je passe maintenant la parole sur le rapport n°16 à M. Robert VELAY.

16.- Développement du thermalisme - Avis de principe sur la création d'un syndicat mixte sur la station de Berthemont les Bains

M. VELAY.- La santé devenant une préoccupation majeure de tous nos concitoyens, il nous semble opportun, dans la mesure où les eaux thermales de Berthemont sont reconnues excellentes, de soumettre à l'assemblée un avis de principe pour que le département s'investisse dans la gestion de cette station thermale et l'élaboration d'un futur syndicat mixte sur les stations thermales de Berthemont les Bains.

Je signale que ce dossier a reçu l'avis favorable des Commissions des Finances et de l'aménagement du Territoire.

M. Le Président.- Dans le prolongement, peut-être pourriez-vous nous rapporter le 18 et le 19 ?

18.- Remise à niveau des équipements en eau potable et en assainissement des communes rurales - Signature du contrat et des conventions financières

M. VELAY.- Comme vous le savez, les Maires ruraux avaient l'habitude de travailler avec le FNDAE.

Celui-ci n'existant plus et n'ayant plus de participation financière, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée se propose, par convention, d'aider et d'apporter son savoir-faire aux communes, par le biais de participations financières et de financements croisés possibles avec le Conseil Général sur l'assainissement et les projets d'eau.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité en commission. La commission de l'aménagement du territoire a toutefois souligné la faiblesse des fonds alloués.

Il est vrai que, dans la mesure où l'eau est une priorité pour ce siècle, les maires ruraux sont inquiets compte tenu du coût très élevé des adductions et assainissements, le territoire étant très étalé. Compte tenu des faibles montants alloués par l'agence de l'eau, le Conseil Général sera obligé de mettre encore un peu plus « la main à la poche » pour que les communes in fine perçoivent leur taux de subvention habituel.

19.- Modification des statuts du syndicat mixte du Boréon

M. VELAY.- Il est proposé d'adopter l'avenant modifiant les statuts du syndicat mixte du Boréon afin de se conformer à la réglementation en vigueur.

Comme nous l'avons fait pour les syndicats mixtes de skis, nous revenons ainsi à une modification de la participation des financeurs.

Ce rapport a également reçu un avis favorable des deux Commissions.

M. Le Président.- M. LEROY va nous présenter les rapports 17 et 21.

17.- Politique des aides aux collectivités

M. LEROY.- Il s'agit uniquement d'une modification du règlement des aides concernant le commencement des travaux.

La règle du commencement des travaux au dépôt de la demande est généralisée à tous les dossiers de subventionnement, à quelque niveau qu'ils soient : soit en phase d'instruction, soit en phase de mandatement, mais quelle que soit aussi la date de financement du Conseil Général.

C'est une mesure transitoire.

En Commission, ce dossier a recueilli l'unanimité des suffrages exprimés.

21.- Programme 2005 "Investissement sécurité" : Construction de gendarmeries, d'hôtels de police et de bâtiments de sécurité civile - DM2 2005

M. LEROY.- Il s'agit de faire un point sur l'état d'avancement de ce programme, sans que soient proposés des ajustements financiers, ni en autorisation de programme, ni en crédits de paiement.

Lors du BP 2005, le Département a confirmé son engagement sur l'opération de construction d'une gendarmerie à Mandelieu-la-Napoule. A ce jour, cette réalisation est en phase de chantier.

En revanche, il est demandé d'autoriser le lancement d'une nouvelle opération Gendarmerie de Saint-Vallier-de-Thiey et le changement du processus de réalisation déjà acté pour six gendarmeries, passant au Bail Emphytéotique Administratif.

Ceci mérite quelques explications, M. Le Président.

Chacune et chacun a pu avoir l'ensemble des informations qu'il réclamait lors de la Commission.

Il y a le dispositif de BEA en matière de sécurité publique. En effet, la loi LOPSI du 29 août 2002 a rendu compte de l'urgence à déployer de nouveaux moyens, ceci sans capacité d'investissement supplémentaire.

De nouveaux montages dérogeant à la loi MOP ont été prévus et peuvent donc s'appliquer à notre Collectivité Départementale. Le montage en BEA est l'instrument traditionnel utilisé lors de ce processus.

Je passerai sur le régime juridique préservant l'intérêt général, ainsi que l'efficacité du contrat public privé parfaitement détaillé dans la note d'attention.

En revanche, le modèle d'impact financier sur les investissements départementaux me paraît devoir être développé.

La durée du bail permet, d'une part, à l'opérateur privé d'amortir l'ouvrage et, d'autre part, à la Collectivité de ne pas supporter la charge de l'investissement initial.

A ce titre, le financement de l'opération n'est pas porté par le budget d'investissement de la Collectivité Départementale.

De plus, les loyers sont fixés par les Services fiscaux, calculés sur la valeur locative du marché local.

Ce processus permet donc de ne pas altérer la capacité d'investissement de notre Collectivité et notamment de ne pas utiliser l'emprunt, qui s'étale sur plusieurs années.

Trois démonstrations ont été faites dans la fiche sur les gendarmeries de Puget-Théniers, Saint-Martin du Var, Saint Paul de Vence, en solution BEA ou en solution loi MOP.

A travers ces trois exemples, on peut s'apercevoir que le coût des opérations BEA sur un prêt est de dix fois inférieur à celui issu des procédures de la loi MOP. L'intérêt de la Collectivité ne réside pas dans la perception d'un loyer substantiel, mais dans la valeur des constructions réalisées par le maître d'œuvre.

Par conséquent, le BEA permet à un opérateur privé, sur le domaine public, de construire un bâtiment et de l'amortir sur une période de 25 ans. En contrepartie de l'utilisation du bâtiment, la Gendarmerie versera à cet opérateur privé un loyer. Quant au Département, il ne portera pas l'investissement et deviendra propriétaire à l'issue du bail.

Quelles que soient les interrogations émises en Commission, la procédure proposée pour désigner l'opérateur privé comprend l'examen (après saisine des Domaines et l'affinement des aspects juridiques des diverses conventions à passer) par la Commission Permanente des conventions à ratifier.

Je voudrais attirer l'attention de l'ensemble de mes collègues, car la conclusion a été modifiée à la demande de la Commission. Je vous propose donc :

- d'adopter l'ensemble des propositions énoncées précédemment,

- d'autoriser, le cas échéant (ce terme ayant été ajouté sur demande de la Commission), après résultat des consultations, la réalisation en Bail Emphytéotique Administratif de tout ou partie des gendarmeries de Villeneuve-Loubet, Peymeinade, Pégomas, Menton, Carros, Vence, après obtention de l'accord de la gendarmerie nationale,

- d'autoriser, le cas échéant, après résultat des consultations, la réalisation en Bail Emphytéotique Administratif de la gendarmerie de Saint-Vallier-de-Thiery et de confier à la Commission Permanente le choix des modalités effectives de mise en œuvre de ce montage en BEA

- enfin, de donner délégation à la Commission Permanente pour autoriser le Président à signer les conventions nécessaires à l'exécution du programme et arrêter toutes les autres décisions nécessaires à l'exécution de ces opérations.

Ainsi, la conclusion de ce rapport a été modifiée, en parfaite harmonie avec l'ensemble des interrogations émises en Commission.

Voilà, M. Le Président, à la fois pour le rapport n°17, qui est une petite modification, et le 21 qui me semble très sincèrement être un avancement dans l'ensemble des constructions de gendarmeries ; quel que soit le cas de figure, la Commission Permanente prendra la décision après un éclairage total.

M. Le Président.- M. LORENZI, le rapport n°20, s'il vous plaît.

20.- Modification des statuts du syndicat Mixte de Valberg - Intégration de la commune de Beuil

M. LORENZI.- L'objet du présent rapport est de proposer, sous forme d'avenant, la modification des statuts du Syndicat Mixte de Valberg, pour intégrer la Commune de Beuil en tant que nouveau membre.

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, par la Commission.

M. GINESY ne prend pas part au vote.

M. Le Président.- Je n'ai, sur l'ensemble de ces rapports, que deux demandes d'intervention sur le 21, et pour deux minutes, des groupes PS et PC.

M. CUTURELLO.- D'abord, je note avec satisfaction que certaines remarques faites en Commission sur la rédaction du rapport ont été prises en compte et modifiées.

Cependant, nous n'avions pas eu en Commission communication des simulations financières qui avaient été faites sur la construction de ces gendarmeries et sur le mode choisi, celui du BEA (Bail Emphytéotique Administratif) par rapport à l'autre possibilité de la loi MOP évoquée par notre collègue.

L'inquiétude qui est la mienne, mais aussi celle d'un certain nombre d'autres collègues de la Commission, portait sur le coût, pour la Collectivité, de la construction de ces bâtiments.

Je me suis plongé dans les tableaux fournis par les Services concernant les simulations qui ont été faites sur le financement de ces gendarmeries. Je ne prends qu'un exemple, celle de Puget-Théniers.

Si l'on suit le tableau et que l'on regarde les charges et produits annuels moyens sur 35 ans, tels qu'ils sont reportés dans le tableau sur la solution Bail Emphytéotique Administratif par un opérateur privé et celle sur la solution Loi Maître d'Ouvrage Public, on se rend compte que, d'après les chiffres fournis, l'opérateur privé coûterait moins cher à la Collectivité, en fin de compte, que l'opérateur public.

Ceci m'a beaucoup étonné et interpellé. C'est pourquoi je me suis livré à quelques additions et multiplications supplémentaires.

Quand on prend la ligne "dépenses annuelles" des charges et produits annuels sur 35 ans dans la solution BEA, où figure un total de 477 400 euros annuels pour la Collectivité, si l'on multiplie par le nombre d'années, donc 35 ans, on voit que la gendarmerie du Puget-Théniers va coûter à la Collectivité 16 709 000 euros, soit -pour les 2 800 m²- 5 862 euros le mètre carré.

Cela me paraît un peu élevé. Je me suis demandé quel serait le coût pour la Collectivité dans la solution proposée ici par la loi MOP. Je fais donc la même multiplication sur la même ligne budgétaire de dépenses de la Collectivité et je multiplie les 329 892 euros par la même durée. Je trouve alors 11 546 220 euros. Cela représente 5 M€ de moins.

Je suis très étonné. Dans une ligne budgétaire, on nous dit que l'opérateur public coûterait plus cher que l'opérateur privé, mais quand je fais les comptes, je m'aperçois que l'opérateur privé va coûter 5 M€ de plus à la Collectivité.

Je me suis alors plongé dans les additions et j'ai remarqué et c'était très étonnant que, concernant les recettes annuelles, le loyer versé par l'Etat dans le cadre du BEA (donc la solution privée) est prévu "(estimation fixée par les Domaines)", à 297 492 euros par an. Or, et si l'on multiplie par 35, cela fait 10 M€.

Si je regarde les recettes de la collectivité dans la solution MOP, je vois que le loyer annuel est de 151 524 euros, soit la moitié. On trouve là la différence des 5 M€.

Je trouve donc que la présentation qui a été faite, je modère mon propos, est de nature à fausser notre jugement sur la façon dont seront financées ces gendarmeries.

Je pense que ce n'est pas une bonne solution que de recourir au Bail Emphytéotique Administratif par l'opérateur privé, car cela va coûter la modique somme de 5 M€ supplémentaires par rapport à l'autre possibilité qui est celle de la maîtrise d'ouvrage publique.

Cela avait été évoqué par un certain nombre de collègues en Commission qui avaient des craintes, car cela avait déjà été le cas pour les collèges il y a une quinzaine d'années et la procédure avait été abandonnée, car cela coûtait trop cher.

Nous sommes là dans une simulation qui montre que le recours au privé va coûter beaucoup plus cher que la solution publique.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas approuver le choix de cette solution et nous voterons contre ce rapport.

M. TUJAGUE.- Je voudrais intervenir sur deux rapports.

Concernant le Syndicat Mixte du Boréon, nous voterons contre, non pas que nous soyons contre la modification des statuts, nous sommes d'accord, mais nous voterons contre compte tenu de l'objet de ce Syndicat qui prévoit notamment la gestion du Parc à Loups.

Il nous semble que si ce Parc à Loups, contre lequel nous nous sommes toujours prononcés, a sans doute un intérêt sur le plan touristique et peut-être économique -je dis bien peut-être- pour le Haut Pays, il a aussi pour grave défaut de banaliser la présence du loup, alors que c'est une catastrophe pour l'avenir du pastoralisme, chez nous mais également dans les Alpes d'une manière plus générale et peut-être en France.

Les derniers chiffres dont nous disposons montrent que, quelles que soient les mesures de protection prises, le nombre d'animaux tués, les dégâts causés aux troupeaux sont en augmentation constante.

Pour cette raison, nous voterons contre.

Concernant le deuxième rapport, celui des gendarmeries, nous partageons ce que vient de dire M. CUTURELLO. Nous le partageons complètement.

M. Le Président, nous avons été favorables à votre proposition d'un plan gendarmeries, commissariats de police et vous nous aviez indiqué, vous aviez raison, vous continuez d'ailleurs à avoir raison sur ce plan, que les loyers payés par l'Etat permettraient de couvrir les annuités nécessaires pour couvrir l'investissement. Ceci était vrai quand vous nous l'avez dit, c'est toujours vrai aujourd'hui.

Or, vous nous proposez de changer de méthode et de faire appel à ce fameux Bail Emphytéotique Administratif que notre collègue LEROY a décrit tout à l'heure. Ce système, en réalité, fait appel à un opérateur privé pour la construction de la gendarmerie.

Vous voudriez nous faire croire qu'en faisant appel à un opérateur privé, l'opération coûtera moins cher. Il est vrai que nous disposons de la simulation financière depuis hier, nous l'avons nous-mêmes analysée et nous contestons complètement la simulation qui a été faite. Elle est biaisée sur deux points.

Le premier est que l'estimation est faite avec des emprunts à 35 ans et un taux de 4 %. Or aujourd'hui, au cours du marché les taux sont nettement inférieurs. Ce n'est pas banal sur 35 ans et sur les sommes qui seront empruntées ; cela fera même une grande différence.

Le deuxième est que toutes les estimations de construction des gendarmeries que nous prévoyons de réaliser sont à notre avis largement surestimées.

Ceci permet de faire apparaître, à la fois pour Puget-Thénières et les autres exemples que vous nous donnez, un bénéfice pour l'opération Bail Emphytéotique Administratif alors que, nous prenons date si vous maintenez votre position à ce sujet, nous sommes persuadés que c'est la construction en maîtrise d'ouvrage directe par le Conseil Général qui est également sur le plan financier l'opération bénéficiaire, non celle consistant à faire appel à un opérateur privé.

Nous sommes à votre disposition et à celle des Services pour discuter du contenu de la simulation.

M. LEROY.- M. Le Président, avant que vous n'interveniez sur le sujet, car vous n'allez pas manquer de le faire, je voudrais dire, pour rassurer tous mes collègues, de quelque Groupe qu'ils

soient, que nous avons convenu, c'est marqué dans le rapport présenté aujourd'hui, qu'après l'ensemble des démarches le choix du candidat retenu en Commission Permanente fera l'objet d'un avis et d'un examen préalable par une Commission à constituer.

M. Le Président, l'ensemble des garanties de la préservation de l'intérêt financier du Département sera donc examiné par une Commission à constituer avant que nous prenions la décision, tous ensemble, en Commission Permanente.

Nous répondons là parfaitement à l'interrogation de M. CUTURELLO, de M. TUJAGUE et des autres Conseillers Généraux qui s'inquiètent, à juste titre, de la préservation de notre capacité financière d'investissement et des deniers publics du Département.

Je tenais à le préciser, car cela a été écrit noir sur blanc sur le rapport. La décision n'est pas de dire aujourd'hui que nous allons construire en BEA, mais que nous allons lancer cette procédure, puis une Commission sera constituée, M. José BALARELLO s'est déjà porté candidat pour y participer, et qu'ensuite nous présenterons l'ensemble des dossiers, avec tous les critères financiers, en Commission Permanente.

M. BALARELLO.- Il y a quelques années, les organismes HLM pouvaient construire les gendarmeries.

A telle enseigne que l'OPAM en a construit six dans le Département des Alpes-Maritimes, avec des crédits à taux réduits. Malheureusement, une modification législative datant d'il y a un certain nombre d'années ne permet plus de le faire.

Lors de la réunion en Commission, nous avons été assez réticents sur ce changement de procédure, sur cette nouvelle procédure, car je partage un peu les doutes de M. CUTURELLO quant au fait de dire que ce sera bénéfique.

C'est pourquoi nous avons demandé au Rapporteur d'ajouter un élément, à savoir que la Commission se pencherait sur le bien-fondé de cette nouvelle procédure ou non, au vu des chiffres gendarmerie après gendarmerie.

M. Le Président.- Je vous apporte quelques éléments complémentaires.

Vous me dites que vous votez contre le programme de gendarmeries, c'est cela ?

M. CUTURELLO.- Non, sur les modalités de financement.

M. TUJAGUE.- J'ai omis d'ajouter que nous sommes aussi favorables à l'ajout de la gendarmerie de Saint-Vallier-de-Thiery à votre programme, mais réalisée suivant les règles que vous nous aviez proposées.

M. Le Président.- Aujourd'hui, on ne vous propose aucun mode de financement dans ce rapport.

M. LEROY vous a parfaitement répondu, on parle "d'autoriser le cas échéant".

M. LEROY.- "Le cas échéant" a été ajouté à la demande de toute la Commission.

M. Le Président.- Nous avons bien dit le cas échéant et après réunion de la Commission, qui ensuite devra renvoyer à la Commission Permanente.

C'est au moment de la Commission d'abord, puis de la Commission Permanente, qu'interviendra le choix du financement final.

Nous nous sommes renseignés, nous avons fait quelques recherches, vous me lancez des chiffres comme cela, peut-être êtes-vous meilleurs que nos techniciens...

M. CUTURELLO.- Je n'ai qu'une calculatrice toute simple.

M. Le Président.- Attendez... ! Je vais vous redonner un temps de parole si vous le souhaitez, mais je vous apporte mes éléments de réponse, ceux que me transmet mon administration.

Vous avez peut-être à votre service, et vous avez alors beaucoup de chances, des collaborateurs de meilleure qualité que ceux de notre administration, lesquels nous fournissent ces calculs. Vous imaginez bien que nous essayons de choisir le mode de financement le plus économique, le plus efficace et le plus rapide, car l'intérêt de tout le monde est aussi qu'en matière de sécurité publique les gendarmeries soient livrées dans deux ans et non dans dix.

Je prends quelques exemples, pour vous démontrer que ce n'est pas le Département des Alpes-Maritimes qui invente.

Le département du Var a mis en œuvre cette procédure, notamment à Pierrefeu du Var, à Sainte-Maxime, celui des Alpes de Haute Provence à Colmar les Alpes, à Saint André les Alpes, à Château Arnoux, et enfin celui des Bouches-du-Rhône à Saint-Rémy de Provence, à Graveson et à Gémenos.

J'ai sous les yeux deux délibérations.

La première est celle d'une commune du Département des Alpes de Haute Provence, la commune de Colmar les Alpes. C'est un rapport qui indique que "le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le montant de 103 000 euros comme loyer annuel versé pour une recette de 104 216 euros par an", c'est-à-dire plus de recettes que de dépenses annuelles.

Autre rapport, celui de Pierrefeu du Var, où l'on en est à 328 380 euros de dépenses par an sur cette procédure et à 361 192 euros de recettes par an, soit une colonne de recettes supérieure à celle des dépenses.

La même démonstration sur le montage financier est faite par mes Services et vous venez vous, comme cela, nous livrer votre analyse en séance. Vous auriez apporté cela en Commission, cela nous aurait permis de travailler dessus.

M. CUTURELLO.- J'ai demandé la simulation en Commission, je ne l'ai pas eue.

M. Le Président.- Forts de cela, le rapport que nous vous proposons aujourd'hui vous demande de confirmer le programme de construction de gendarmeries, d'y ajouter la gendarmerie de Saint-Vallier-de-Thiery, de mettre en place une Commission qui réfléchisse aux pistes de montage financier qui vous sont proposées, pour déterminer celle qui nous paraîtra la plus économique.

Dans ce cas on pourra, chiffre contre chiffre, travailler dans cette Commission pour choisir le montage financier le plus efficace pour la Collectivité et à ce moment là, arbitrer en instance finale en Commission Permanente, le cas échéant. Il ne s'agit pas aujourd'hui d'entériner un montage financier quel qu'il soit.

La seule chose que nous vous demandons est de vous prononcer sur le programme de gendarmeries et la méthodologie de travail à suivre. C'est tout. Soit vous voulez vous y opposer, auquel cas il sera enregistré au procès-verbal que vous vous opposez au programme de gendarmeries, soit vous donnez un avis favorable au programme et ensuite vous vous prononcerez le moment venu en Commission de Travail, puis en Commission Permanente, sur le montage financier.

Vous direz alors si vous êtes d'accord ou non sur ce montage financier.

M. TUJAGUE.- La délibération que vous nous proposez n'est pas celle que vous décrivez.

La délibération que vous proposez nous engage déjà dans cette opération.

Si vous nous proposez qu'une Commission ad hoc réétudie avec les Services la comparaison sur le plan financier des deux méthodes de construction et qu'ensuite la Commission Permanente choisisse, cela ne fait pas perdre de temps et nous approuvons.

Cependant, si vous maintenez la délibération telle que l'a lue notre collègue LEROY, alors nous sommes déjà engagés dans cette voie et nous ne pouvons pas l'accepter, car nous sommes persuadés que ce n'est pas une bonne solution.

M. Le Président.- Je suis d'accord pour que nous le précisions sous cette forme.

M. CUTURELLO.- Pour aller dans le même sens que notre collègue Francis TUJAGUE, la délibération nous engage.

Si vous modifiez la délibération, c'est un autre cadre et dans ce cas nous verrons les choses un peu différemment.

La délibération ne consiste pas à se prononcer sur le programme de gendarmeries. Cela a déjà été fait et on ne va pas à chaque séance plénière confirmer des votes qui ont déjà eu lieu sur ces sujets.

Là, il s'agit du financement. Si vous mettez en place une Commission qui permet de faire les comparaisons, M. Le Président, en tant que simple artisan je n'ai pas de collaborateurs exceptionnels...

M. Le Président.- J'avais fait préciser "le cas échéant", d'autres sont intervenus pour qu'il en soit ainsi, mais ce débat a un mérite.

En effet, le "le cas échéant" ne nous amène pas à décider aujourd'hui, mais pour autant il y a un vide dans ce rapport, car il ne précise pas que, le cas échéant, on peut utiliser l'autre procédure.

C'est pourquoi je propose que nous amendions les conclusions en y ajoutant cette proposition conjointe, que je fais mienne aussi, de M. TUJAGUE, de vous-même et de moi, indiquant que l'Assemblée Plénière confie à une Commission le soin d'étudier les deux différents modes de montage financier, de les présenter à la Commission Permanente et demande l'arbitrage final de la Commission Permanente.

Etes-vous d'accord ?

M. TUJAGUE.- Nous sommes d'accord avec votre proposition.

M. Le Président.- Parfait. Sur cette base, je mets donc aux voix.

Le rapport n°16 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n°17 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n°18 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n°19 est adopté à la majorité (opposition du Groupe Communiste).

M. TUJAGUE, vous ne pouvez pas comme moi vous plaindre d'avoir le loup dehors et refuser qu'il soit dedans.

M. TUJAGUE.- Ce n'est pas le même, ce ne sont pas les mêmes espèces !

M. Le Président.- Justement, en plus ! C'est un peu contradictoire, mais faites ce que vous voulez.

Il y a donc le vote contre du Groupe Communiste. Moi, j'approuve le loup dedans.

Le rapport n°20 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n°21 est adopté à l'unanimité.

Etant rappelé que le rapport 21 est amendé, conformément à notre proposition tripartite.

L'heure est grave, parce que certains d'entre vous sont venus me signaler qu'ils avaient d'autres obligations, ce que je regrette, car quand on a trois séances budgétaires dans l'année, on se débrouille pour ne pas avoir d'autres obligations.

Ceci étant, je vous le dis, s'il n'y a pas le quorum cet après-midi vous reviendrez lundi. C'est un choix entre votre obligation de cet après-midi et l'obligation de lundi, qui personnellement ne me dérange pas.

Je voudrais donc, avant le déjeuner, passer encore trois rapports : les 14, 15 et 37.

14.- Politique du logement

M. BALARELLO.- C'est le rapport concernant la politique du logement. Il nous est proposé à la DM2 une somme de 3,5 M€.

Je vous rappelle, M. Le Président, mes chers collègues, que ce rapport se divise en plusieurs parties.

Premièrement, l'aide à l'accession à la propriété dans l'ancien, avec quatre dossiers.

Deuxièmement, la lutte contre la vacance des logements, avec trois dossiers également devant faire l'objet de prorogation.

Troisièmement, les subventions aux organismes constructeurs. Trois organismes constructeurs ont demandé des subventions : LOGIREM, pour sept logements ; le NOUVEAU LOGIS D'AZUR pour 37 logements ; l'OPHLM de Cannes pour 38 logements, soit au total 82 logements.

Je vous propose de les accorder.

Après ce rapport assez succinct, nous avons deux notes au Rapporteur. Dans ces notes au Rapporteur, il y a un résumé de la politique du logement du Conseil Général, où il est rappelé que l'enveloppe totale des crédits pour le logement, bien que nous n'ayons pas légalement la compétence du logement, relève d'un montant de 20 M€ en 2005. Ce montant se décompose en :

- aides aux organismes constructeurs portant sur 884 logements à ce jour,

- aide aux particuliers, avec trois types de subventions examinées : l'amélioration de l'habitat rural (qui a déjà porté sur 307 logements), la lutte contre la vacance (nous en sommes, depuis le début de l'année, à 62 logements remis sur le marché) et l'accession à la propriété dans l'ancien (345 logements ont été financés).

M. Le Président, lors de la prochaine Commission Permanente, nous en passerons au moins 400, peut être même 500.

M. Le Président.- Je veux préciser que nous avons déjà passé, depuis le début de l'année, 800 dossiers en accession à la propriété.

M. BALARELLO.- Ensuite, je vous lis la deuxième note au Rapporteur :

"Le projet de DM2 prévoit une inscription de crédit de 4 M€ pour la constitution du capital de notre futur opérateur départemental de l'habitat, soit par acquisition de parts sociales, soit par achat de patrimoine existant.

Afin de permettre la réalisation de l'opération dans les meilleures conditions de délais et de pouvoir profiter de toute opportunité sur l'exercice 2005, il vous est proposé de compléter cette dotation inscrite au chapitre 923 par transfert des crédits pour arriver à 9 M€".

Je vous propose donc de voter le rapport, ainsi que les deux notes au rapporteur.

15.- Programme 2005 des opérations d'investissement et de fonctionnement sur les bâtiments départementaux (hors collèges et hors sécurité)

M. CALZA.- Il s'agit d'un dossier simple, qui a pour objet de préciser les opérations en cours, d'ajuster les crédits de paiement et de donner délégation à la Commission Permanente.

La décision modificative n°2 pour l'ensemble des bâtiments, hors sécurité et hors collèges, s'établit à -5 471 429 euros de crédits de paiement.

Le détail est dans le rapport, avec une note explicative que tous les conseillers ont reçue pour atténuer la brutalité du chiffre des crédits de paiement rendus, qui est à relativiser avec les éléments financiers : crédits mandatés en 2003 à 8,3 M€, en 2004 à 11,7 M€ et en 2005 à 18 M€, soit une évolution par rapport à 2003 de +222 %.

En complément des éléments figurant au rapport concernant le décalage du planning de l'ordre de six mois pour le campus STIC, il est précisé que ce décalage ne remet pas en cause le maintien de l'ouverture à la rentrée de 2008.

M. Le Président.- Il y avait une demande d'intervention du groupe socialiste sur le rapport n°15, mais même si M. VICTOR n'avait pas demandé d'intervention, je lui donne volontiers la parole après M. CUTURELLO.

M. CUTURELLO.- L'intervention porte sur le n°14.

M. Le Président.- J'avais le 15, mais cela n'a pas d'importance, allez-y.

M. CUTURELLO.- Sur le rapport n°14 concernant la politique du logement, je voudrais faire simplement une ou deux remarques d'ordre général.

Bien évidemment, nous sommes favorables à ce dossier, mais je voulais vous alerter cependant sur l'aggravation de la crise du logement dans le département. Il y a 15 jours ou trois semaines, nous avons eu les derniers chiffres de l'Observatoire Immobilier de la Côte d'Azur concernant la situation du logement dans le département et, concernant les logements neufs mis en vente dans le département lors du dernier semestre, le cap des 5 000 euros le mètre carré a été dépassé.

Nous sommes dans une situation où plus de 80 % (je cite les professionnels du secteur) des logements produits dans le département sont totalement inaccessibles à nos concitoyens, jusqu'au cadre moyen supérieur. La situation est donc extrêmement grave.

Je pense qu'il faut réfléchir. Il est vrai que le département n'a pas directement compétence sur ce point mais, ceci dit, il devrait intervenir dans un des domaines essentiels, qui est une des clés pour dénouer la crise : le foncier.

L'Etat envisage de libérer les terrains de certaines emprises d'entreprises publiques qu'il contrôle, mais je pense que notre département devrait se décriper quant à son attitude concernant l'Etablissement Public Foncier Régional et qu'il intervienne, que l'on mette en place cet outil rapidement pour qu'il puisse donner les moyens à notre département de dégager les réserves foncières nécessaires pour construire.

Par ailleurs, les retards accumulés concernant la loi SRU, dans une grande partie des communes, obligerait je pense, pour pouvoir un jour espérer les rattraper, que dans tous les programmes nouveaux on demande l'application des 20 % de logements sociaux demandée par la loi pour le rattrapage. Cela permettra déjà, dans les nouvelles opérations, de ne pas avoir de retard à rattraper par rapport à la loi.

Cela devrait être, à mon avis, de bonne gestion.

Ensuite, concernant les effets d'annonce, je n'en citerais qu'un : M. BORLOO vient d'annoncer, avec le talent qu'on lui connaît, qui relève presque plus du prestidigitateur, la maison à 100 000 euros. Cela a d'ailleurs été noté par les personnes qui ont présenté les résultats, l'Observatoire Immobilier, il serait bon que vous disiez à votre collègue BORLOO qu'avec 100 000 euros dans les Alpes-Maritimes, au prix où sont mis en vente les logements, on peut acheter 22 m², ce qui est très peu.

Peut-être que là aussi il faudrait avoir une action énergique permettant de libérer les réserves foncières, ce qui permettrait de construire les logements à bas coûts correspondant aux besoins de nos concitoyens.

M. Le Président.- Oui, il faut alerter M. BORLOO, vous avez raison...

La grande différence, quand vous me dites qu'il faut être énergique, est qu'avant 2002 on produisait moins de 200 000 logements par an, aujourd'hui on en produit près de 400 000 par an.

M. CUTURELLO.- C'est plutôt 300 000. Par ailleurs, il faut voir quels logements.

On en produit dans le département, mais pas pour nos habitants ni pour les salariés.

M. Le Président.- C'est la réalité, en matière de logements sociaux, nous sommes passés de 40 000 à 80 000 par an, je crois.

M. CUTURELLO.- Le besoin est plutôt de 150 000 par an.

M. Le Président.- En 2002, c'était 35 000 logements par an, aujourd'hui 80 000 logements sociaux par an.

Avant de donner des leçons aux autres, on en est loin, chacun doit faire son effort. Je trouve que, par rapport à la situation difficile et beaucoup plus difficile aujourd'hui qu'elle ne l'était en 2002, le fait que nous réussissions à faire le double de ce qui se faisait en 2002 montre en tout cas que nous sommes beaucoup plus préoccupés que vous ne l'étiez par le logement social.

Qui plus est, vous me parlez d'acquisition et vous savez combien je suis attaché à l'acquisition, car vous me dites que ce sont 5 000 m² à vendre mais sachez que, grâce à la politique du Conseil Général, depuis le 1^{er} janvier dernier 800 jeunes couples dans le département des Alpes-Maritimes ont pu accéder en propriété à un nouveau logement.

M. CUTURELLO.- Je ne dis pas que rien n'est fait, je dis que ce n'est pas à la hauteur de la crise.

M. VICTOR.- Je vais essayer d'être le plus rapide possible.

Sur le dossier en tant que tel, pas de problèmes. Il reste que, plus globalement, sur la politique du logement, on annonce des résultats. Je dis en même temps qu'il faut faire attention aux résultats, car pour certains ce ne sont que des prévisions. Lorsqu'on parle notamment des 1 600 logements qui seront financés pour l'année 2005, j'ose espérer qu'effectivement ils seront réalisés dans les deux années à venir. Or, on sait que, de ce point de vue, souvent nous avons délaissé des crédits. Nous suggérons nous-mêmes d'accompagner un peu plus fortement ces créations.

Par ailleurs, on parle de l'accession à la propriété. C'est vrai que cela semble être efficace.

Concernant la vacance, malheureusement, même si l'on annonce aujourd'hui 65 contre 40 l'année dernière, on voit que l'on peine beaucoup sur cette dimension, bien qu'ayant réévalué le niveau de garantie de loyers, dont on nous disait que c'était la condition qui permettrait de « décoincer » un peu les propriétaires.

Nous ne sommes pas contre, mais je dis qu'il faut être prudent. Cependant, il manque tout le volet sur la vraie réponse à cette crise du logement dans le Département. Cette réponse ne nous appartient pas en totalité, j'en conviens, mais les constructions de logements sociaux permettront de revoir les niveaux de location, de revoir les niveaux d'accession à la propriété. Autrement, le parc restera toujours au même niveau.

De ce point de vue, deux ou trois choses et j'en aurai terminé.

Il faut vraiment que, sur cette question de créations (vous l'évoquiez vous-même dans la note), notre politique soit de créer et de réhabiliter l'offre locative. Moi, je veux rester sur le créer. Tant que l'on ne viendra pas sur ce terrain, on ne modifiera pas de façon fondamentale la situation du logement dans les Alpes-Maritimes.

Créer, quelle politique ambitieuse et hardie ! Dans ce que l'on constate ici ou là quant aux difficultés à voir les collectivités territoriales s'engager dans des processus, sans doute faut-il des contraintes un peu plus effectives. J'ose espérer que ce qui a été décidé par le Gouvernement sera effectivement appliqué par les Préfets, car au bout de trois ans, on fera l'audit de ce qui aura été fait et de ce qui ne l'aura pas été, on appliquera les pénalités. Est-ce suffisant ?

Par ailleurs, sur la question de création, nous avons aujourd'hui une note au rapporteur et nous nous engageons effectivement à financer l'Opérateur Départemental de l'Habitat. En même temps, la grande crainte est que l'OPHAM se transforme en OPAC. Privatisation, quand tu nous tiens... !

Au même moment des choses qui se juxtaposeront, donc prudence.

Enfin, je veux rappeler ce qui participerait d'une vraie politique de création de l'habitat social, ce que nous évoquions comme proposition au mois de juin (et nous y reviendrons souvent), à savoir obtenir du Gouvernement le financement annuel pour la construction et la réhabilitation, non pas d'un millier de logements, mais vraisemblablement du double.

De ce point de vue, je dirais "la maison à 100 000 euros, chiche, il en faut mille dans les Alpes-Maritimes !". Pourquoi pas ? En tout cas, il faut obtenir du Gouvernement qu'il double sa contribution.

Par ailleurs, il faut avoir une politique foncière dynamique pour réserver des terrains. Que faisons-nous de ce point de vue ?

Il faut que les aides à la réhabilitation de logements sociaux soient revalorisées, comme nous l'envisagions en juin dernier.

Autant sur le dossier en tant que tel il n'y a rien de particulier à dire, autant sur la politique plus globale du logement les observations que nous venons de formuler nous amèneront à nous abstenir sur ce dossier.

M. BALARELLO.- Je voudrais répondre aux différents orateurs, en leur disant qu'en définitive nous ne sommes pas mauvais dans les Alpes-Maritimes depuis quelque temps.

En effet, l'an dernier nous avons consommé peu ou prou 1 330 logements aidés. Cette année, j'espère en lancer 1 530, puisque l'Etat a financé 1 530 logements, voire 1 560 car nous allons peut-être augmenter un peu.

C'est quelque chose de remarquable, je dois le dire. Faudra-t-il encore arriver à consommer tous les crédits.

C'est la raison pour laquelle nous avons déjà eu, M. Le Président, avec les services départementaux, différentes réunions avec les opérateurs, avec différentes sociétés anonymes de HLM.

Le PTZ fonctionne très fort et, je m'en félicite, grâce à l'aide de tous. Je pense que nous allons dépasser les mille logements financés par le Département par une subvention en prêt à taux zéro et je pense que nous pourrions arriver à 1 200, ce qui est un record. C'est de l'accession à la propriété pour des petits cadres, des fortunes moyennes, des fonctionnaires, etc.

Concernant la vacance, M. VICTOR, vos amis parisiens n'arrivent pas aux mêmes résultats que nous. La Ville de Paris a engagé une lutte contre la vacance, mais cela ne fonctionne pas. C'est très difficile, car les loyers de sortie ne sont pas phénoménaux.

En ce qui concerne l'OPAC, un OPAC n'est pas une privatisation, les réglementations de transformation d'un Office HLM en OPAC existent depuis fort longtemps. Je vous le dis, il y a de surcroît des syndicats qui assistent au Conseil d'Administration, c'est dire si ce n'est pas une privatisation ; on en est bien loin.

M. Le Président.- Alors, surtout, ne faisons pas l'OPAC !

M. BALARELLO.- C'est pour cela que je n'avais jamais fait l'OPAC.

Ceci étant, voilà pour la politique du logement. Bien évidemment, vous n'avez pas tout à fait tort en ce qui concerne le foncier. C'est pourquoi j'ai une réunion avec M. BORLOO et d'autres parlementaires le jeudi 3 novembre. Il est certain que le problème du foncier est le problème capital et primordial dans les Alpes-Maritimes et la Côte d'Azur, mais c'est peut-être en voie de règlement avec les réformes proposées par le Gouvernement actuellement.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je voudrais ajouter à ce que vous venez de dire qu'en matière d'amélioration de l'habitat rural, nous avons engagé, depuis le début de l'année, 924 500 euros de subventions, soit 413 logements.

La lutte contre la vacance, vous avez raison, doit être une de nos priorités mais, je le dis très clairement, quand vous me dites "chiche, mille maisons", je vous dis non.

M. VICTOR.- Je sais que vous dites non, justement.

M. Le Président.- Oui, car je veux protéger la qualité de vie et de l'environnement de notre département.

Je sais que vous, vous voulez bétonner partout, mais ce n'est pas ma philosophie.

M. VICTOR.- Maisons, avons-nous dit.

M. Le Président.- Mais oui, maisons. Je suis contre l'habitat individuel, je vous le dis et je l'ai dit deux cents fois ici, tout le monde connaît ma position.

L'habitat individuel, c'est la destruction des paysages du département des Alpes-Maritimes. C'est la dégradation de la qualité de vie et des modes de déplacement dans notre département. Au cours des dix dernières années, sans augmentation de la démographie, il y a eu 20 % d'augmentation de la circulation dans le Département, du seul fait que les Maires aient débloqué 50 % de permis de construire d'habitat individuel supplémentaires.

J'ai en charge la voirie départementale et demain la voirie nationale et je n'ai pas l'intention d'accepter que l'on vienne me réclamer en permanence d'améliorer les routes, de les élargir, de les moderniser, etc., simplement parce que l'on va continuer à délivrer n'importe où et n'importe comment de l'habitat individuel qui porte atteinte, qui plus est, à nos plus beaux paysages.

Lorsque je vois les drames intervenus en matière d'incendie de forêts il y a deux ans, autour de Cagnes Sur Mer, de la Gaude, de Saint Laurent du Var, c'est parce qu'à force d'accepter de laisser construire des maisons sur 2 500 m², on n'a pas assez de nos quatre mille pompiers pour les protéger dans le département.

Je suis désolé, ces choses là ne correspondent pas à la morphologie et à la géographie de notre département.

Vous voulez mille maisons, je vous dis non. Nous sommes en désaccord, vous voulez le faire, moi je ne veux pas.

M. VICTOR.- Revenons au logement social, alors.

M. Le Président.- C'est une philosophie, je suis pour la reconstruction de la ville sur la ville.

Je soutiens de toutes mes forces les opérations de rénovation urbaine de Jean-Pierre LELEUX à Grasse et que d'autres font dans le cœur de leur ville, pour la réhabilitation des villages anciens. Des immeubles entiers sont vides et nous devons aider les maires à en maîtriser le foncier, pour pouvoir les remettre sur le marché. Vivre dans une maison de village est plus agréable que vivre dans une maison perdue dans la campagne, je trouve. C'est ma conception des choses.

D'ailleurs, dans ce prolongement, au Conseil des Ministres nous avons décidé de mobiliser tous les Services de l'Etat pour faire l'inventaire des patrimoines existants appartenant à la défense Nationale, au Ministère de l'Equipement, au Ministère des Transports, à Réseau Ferré de France.

Quand je vois ces espaces de gares qui appartiennent, sur tout le territoire du département, au Réseau Ferré Français et dont les trois quarts ne sont pas utilisés, sur lesquels nous pourrions faire de remarquables opérations foncières, voilà l'inventaire qu'il nous faut faire. C'est là qu'il nous faut récupérer des espaces que l'Etat est prêt à mettre à notre disposition aujourd'hui, dans le cadre de l'inventaire qu'il est en train de réaliser.

Depuis longtemps, l'Etat aurait dû prendre cette décision. L'Etat s'honore en le faisant aujourd'hui et je pense que nous aurons, dans le Département des Alpes-Maritimes, rapidement un inventaire exhaustif de tout cela, qui nous permettra ici, au Conseil Général, avec nos partenaires, de lancer des opérations d'aménagement.

M. BALARELLO.- M. le Ministre, à ce propos, j'ai interpellé par une question orale le Ministre des Finances sur le problème des mutations, car elles prennent beaucoup trop de temps quand le Gouvernement a décidé de céder un certain nombre de terrains, de bâtiments, etc....

M. Le Président.- C'est trop long.

M. BALARELLO.- C'est beaucoup trop long. Personnellement, j'ai le cas, c'est pourquoi je me réjouis qu'à l'heure actuelle la réglementation de tout cela ait été transférée au Trésor, car il faut aller plus vite.

Pour la Gendarmerie de Breuil sur Roya, pour faire des logements HLM, nous en sommes à deux ans de délai et ce n'est pas encore terminé, il faut signer l'acte.

Pour le Fort Central de Tende, c'est six ans.

M. Le Président.- C'est pourquoi nous avons pris la décision, dans l'urgence, de donner instruction à toutes les administrations de notre pays de faire l'inventaire.

Nous sommes en train de mettre en place des procédures d'urgence. Je prends l'exemple du patrimoine de la Défense Nationale : pour que la Défense Nationale puisse céder une part de son patrimoine, il faut le décontaminer. C'est la loi.

Lorsque le Conseil Général des Alpes-Maritimes dit à la Défense Nationale de lui céder ce patrimoine et qu'il se charge de la décontamination, ce n'est pas possible en raison de la réglementation actuelle. La Défense Nationale seule peut le décontaminer, ce qui veut dire cinq à six ans de procédure.

Nous sommes en train de modifier les procédures pour que, dans le cadre d'une convention, la Défense Nationale cède son patrimoine et que la collectivité qui en fait l'acquisition, sur douze mois, en fasse la décontamination pour pouvoir le mettre sur le marché de l'immobilier social.

Ce sont des décisions et des procédures rapides, pragmatiques, qui sont prises aujourd'hui. Je demande dans cet esprit à notre administration de me faire le même inventaire pour le patrimoine du Conseil Général. Je souhaite que, dans une prochaine Commission, très rapidement et avant le budget primitif, on puisse faire cet état des lieux.

Nous avons fait des acquisitions ces dernières années, dont je ne vois toujours pas l'usage ni l'utilité ni des propositions d'utilisation. Si nous ne sommes pas en mesure de les utiliser pour nos services, qu'on les mette tout de suite sur le marché avec des opérateurs spécialisés pour pouvoir en faire des logements.

Ne perdons pas de temps, soyons vertueux, à l'identique de ce que l'Etat est en train de faire.

M. BALARELLO.- Sur le Fort Central, après la décontamination (il faut modifier le texte de loi car c'est au vendeur de la faire, vous avez raison), on me demande maintenant de faire le désamiantage. Il faudra donc prévoir les deux.

M. Le Président.- Tout cela est prévu. Je mets aux voix.

Le rapport n°14 est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste).

Le rapport n°15 est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

37.- Patrimoine culturel des Alpes-Maritimes - Programmation 2005 (2ème phase)

M. Le Président.- Je vous présente ce rapport, puis nous suspendrons la séance.

Avant, puisque nous venons de terminer le débat sur le logement social, je remercie les services sociaux du Département et les félicite, ainsi que Jean-Pierre MANGIAPAN.

Je veux vous donner un chiffre sur les allocataires du RMI. En août 2005, nous sommes à 16 665 allocataires, soit une baisse de moins 1,1 % entre janvier 2005 et août 2005, contre une hausse au plan national de 9 %.

En septembre 2005, puisque les chiffres à fin août pour l'ensemble de l'année ne prennent pas en compte le mois de septembre 2005, nous passons de 16 665 à 15 891, soit en un mois 774 allocataires en moins, ce qui veut dire sur neuf mois une baisse de moins 5,7 %.

Voilà quels sont nos résultats. Je voulais les porter à votre connaissance.

Je passe au rapport 37, qui devait être présenté par Alain FRERE, mais auquel j'étais personnellement attaché et que j'ai suivi de très près.

Il s'agit de mettre en œuvre la deuxième phase des opérations relatives au volet patrimoine culturel.

Parmi les opérations de réhabilitation, vous avez le château et Parc de Valrose à Nice, l'Eglise du Couvent des Dominicains à Nice, les Trois Orgues aux églises de Nice, la Chapelle Saint-Pierre à Villefranche-sur-Mer et le Palais de l'Agriculture à Nice.

Nous avons également une deuxième partie consacrée à la valorisation du patrimoine, notamment dans le cadre d'opérations de promotion du Département que nous souhaitons développer à l'occasion des Jeux Olympiques d'Hiver à Turin en février 2006.

Ensuite, s'agissant de l'Observatoire de Nice, nous proposons de développer un projet muséal autour de ce patrimoine que nous devons à M. BISCHOFFESHEIM et MM. GARNIER et EIFFEL.

Enfin, afin de compléter le dispositif culturel du Département en faveur des musiques actuelles, je vous propose d'adopter une convention de mise à disposition et d'utilisation de la salle 700 du Nikaïa pour un nombre maximum de 25 représentations.

Je vous donne lecture de la note au rapporteur y afférente.

"Cette location portera sur 25 dates pour une programmation de concerts regroupés sous l'appellation Nikaïa Live. Certaines de ces dates seront directement gérées par le Conseil Général pour l'organisation des programmes musicaux. Les autres dates seront mises à disposition des associations des Alpes-Maritimes susceptibles de programmer et de réaliser des spectacles de musique actuelle.

Le montant de la location s'élève pour 2006 à 2 200 euros HT par soirée, avec en supplément des frais variables pour le personnel technique, la sécurité, etc.

Sur la base de ce tarif, des remises seront appliquées ainsi que le définit la convention ci-jointe. Au regard de ces éléments, je vous propose de m'autoriser signer la convention de location de la salle 700 avec le fermier du Palais Nikaia, étant précisé que les crédits nécessaires feront l'objet d'une inscription lors du vote du budget pour 2006".

Nous faisons donc le choix en matière culturelle de passer cet accord pour ces 25 dates, avec à la fois des organisations de programmes musicaux que nous gérons directement et des dates que nous mettrons à disposition d'un certain nombre d'associations du département, notamment dans le domaine de spectacles de musiques actuelles.

M. MOTTARD.- Sur ce dernier point, je pense que mon collègue Paul CUTURELLO sera très satisfait, car c'est une de ses demandes constantes au Conseil Municipal de Nice que d'utiliser, au profit des musiques actuelles, le Palais Nikaia.

Je souhaiterais intervenir sur la question du Palais de l'Agriculture.

M. Le Président.- M. CUTURELLO en a rêvé, le Conseil Général l'a fait !

M. MOTTARD.- Il a une force de conviction peu commune.

En ce qui concerne le Palais de l'Agriculture, vous savez mon attachement à ce dossier. Il y a à la fois urgence, donc il est très bien qu'il aboutisse, mais on peut malgré tout remarquer avec un peu d'amertume qu'entre l'Etat qui vient de classer définitivement la Gare du Sud, et le Palais de l'Agriculture qui est pris en charge par le Conseil Général, heureusement qu'il y a d'autres institutions publiques que la ville de Nice pour sauvegarder le patrimoine niçois.

M. Le Président.- Oui, mais vous savez que l'Etat est mieux représenté aujourd'hui qu'il ne l'était par le passé.

M. CUTURELLO.- Non, car il y a Catherine TASCA d'un côté et DONNEDIEU DE VABRES de l'autre et je rends hommage à l'esprit républicain de nos Ministres, quelles que soient les majorités. Je ne fais pas de sectarisme.

M. Le Président.- Vous regrettez qu'ils ne participent pas financièrement, donc je vous informe qu'à nos côtés l'Etat va apporter une subvention de 20 % sur le Palais de l'Agriculture.

Si vous vous réjouissez que nous intervenions sur quelque chose que vous défendez, je pourrais vous dire que je suis heureux que vous défendiez les positions que je défends.

Pour la Gare du Sud, par exemple, le problème est que c'est vous qui étiez candidat contre moi en 1993 du côté de la Gare du Sud, non ?

M. MOTTARD.- Dans une autre vie, oui. Et il y avait un excellent candidat du Front National à l'époque qui s'appelait Jacques PEYRAT, si je me souviens bien.

Rires...

M. Le Président.- Oui, mais voyez-vous, il faut rester fidèle à ses convictions.

M. MOTTARD.- Tout à fait.

M. VICTOR.- Vous dites cela pour Jacques PEYRAT ?

M. Le Président.- Moi, j'étais seul contre tous, j'avais à la fois contre moi M. MOTTARD et M. PEYRAT, à l'époque.

Deux candidats cherchaient à me mettre en échec, vous étiez en quelque sorte des alliés objectifs.

M. MOTTARD.- Non, moi j'avais deux adversaires : MM. ESTROSI et PEYRAT.

M. Le Président.- Ce qui est extraordinaire est que, dans votre profession de foi, là où l'un des principaux objectifs de ma campagne était de protéger la Gare du Sud contre un monstre qui nous était proposé par la municipalité niçoise, à laquelle je n'appartenais pas...

M. MOTTARD.- Et moi, pendant ce temps, je me battais contre le Front National. J'avais moins le temps.

M. Le Président.- Il faut redonner à l'histoire ce qui lui appartient.

Je vous rappelle donc que je m'opposais à ce programme et que vous étiez bien muets, vous et vos amis, au Conseil Municipal de Nice...

M. MOTTARD.- Je n'y étais pas.

M. Le Président.- Ainsi que dans votre campagne législative, quand je défendais l'implantation de l'université de Nice.

Je vous rappelle que les crédits de Université 2000 devaient être placés dans la Plaine du Var, il n'était même pas question de Saint Jean d'Angély à l'époque. J'avais dit à la Municipalité niçoise (qui disait que le seul moyen de s'en sortir sur la Gare du Sud était de donner à un groupe privé la réalisation d'une grande surface commerciale immonde au bord de l'avenue Malaussena) que ce n'était pas vrai, que mettre des universitaires en ville pour redonner vie et faire une sorte de quartier latin qui redynamiserait les rues Trachel, Vernier, etc., serait extraordinaire.

J'avais dit "Mettons les crédits de l'université 2000 derrière la façade de la Gare du Sud et autour de la verrière, dont on pourrait faire une salle des pas perdus extraordinaire, sous cette verrière qui a servi d'hébergement et de pavillon à l'Autriche Hongrie, à l'exposition universelle du début du siècle dernier à Paris et qui a été construite par Gustave Eiffel".

Je me suis battu de toutes mes forces pour cela.

J'ai gagné cette élection législative (après une autre histoire commence, que j'écrirai un jour, où je déterminerai les rôles de chacun, mais on va considérer qu'il n'y a pas encore prescription) et, dans les jours qui ont suivi, comme tout le monde a pris peur sur cette affaire en se disant que, maintenant que j'avais gagné, on ne pourrait pas faire l'opération, il fallait se dépêcher et en moins de trois jours un permis de démolir a été délivré à un grand groupe de BTP niçois.

J'étais en séance au Conseil Régional à Marseille et Jacques TOUBON venait d'être nommé Ministre de la Culture. Je suis appelé par une artiste niçoise qui s'appelle ULTRA VIOLET, de son surnom, qui habite un appartement au-dessus de la Gare du Sud. Elle réussit à me joindre à Marseille et me dit "Christian, c'est une catastrophe, les pelleteuses d'une entreprise sont en train de détruire la Gare du Sud".

Si vous regardez la Gare du Sud de face sur le côté gauche, la tourelle est entamée. Elle a été entamée par les pelleteuses de l'entreprise. J'ai immédiatement téléphoné à Jacques TOUBON, je lui ai dit que, s'il ne prenait pas des décisions immédiates, lui, Ministre de la Culture Niçois, il porterait la responsabilité de la disparition de la Gare du Sud et de sa verrière.

Trois quarts d'heure après, le Préfet des Alpes-Maritimes me téléphonait alors que j'étais dans ma voiture, en route pour Nice, pour me dire qu'il m'attendait sur place, qu'il était avec les CRS et qu'ils étaient en train de mettre les scellés sur les pelleteuses de l'entreprise et de tout geler, à la demande du Gouvernement.

S'il y a encore un débat aujourd'hui sur la Gare du Sud et si elle est classée, ce dont je me réjouis, c'est parce qu'elle a été sauvée en 1993. J'étais bien seul dans ce combat, M. MOTTARD.

Je suis heureux que vous soyez passionné aujourd'hui par le devenir de ce monument historique mais en tout cas, si vous pouvez être passionné aujourd'hui, c'est parce que, à un moment, dans l'histoire de Nice, en 1993, quelqu'un s'est dressé pour que la Gare du Sud ne soit pas démolie.

C'est dans ce prolongement que j'ai la fierté, pour ma Ville, de dire que je lance ici, avec votre soutien, au Conseil Général la réhabilitation de la façade de la Maison de l'Agriculture sur la Promenade des Anglais.

Tout ce qui est symbole de notre histoire, de notre culture, de nos traditions et que nous pouvons sauver parce que le Conseil Général des Alpes-Maritimes décide de le faire, est une fierté que je souhaiterais voir partagée par chacun sur ces bancs aujourd'hui.

Applaudissements...

M. MOTTARD.- Cette histoire est parfaitement républicaine, car quelques années après, j'ai la même histoire avec Catherine TASCA.

A quelques semaines près, si elle ne prenait pas la disposition de classer la façade, on n'aurait plus eu d'affaire Gare du Sud, car elle aurait disparu dans la foulée.

A quelques années d'intervalle, nous avons donc œuvré pour la sauvegarde, non pas d'un bâtiment, mais de la mémoire des Niçois. Nous pouvons nous en féliciter.

M. Le Président.- Vous-même et Mme TASCA avez donc eu beaucoup de chance de m'avoir.

M. MOTTARD.- Mais nous avons prolongé votre œuvre, M. Le Président.

M. Le Président.- Je mets donc aux voix le rapport n°37.

Le rapport n°37 est adopté à l'unanimité.

Je vous invite à gagner la salle du déjeuner.

La séance est suspendue à 13 H 20.